

Mémoire du syndicalisme 1944 - 2004

Hier

et

La crise d'un ensemble humain est bonne ... ou mauvaise, unidimensionnelle parfois, souvent multiforme, sociale, culturelle, morale, économique, politique.

Dans l'histoire mouvementée de la Cgt, la notion est périodiquement utilisée...

Source : Guy Groux - René Mouriaux - La Cgt, crises & alternatives

Aujourd'hui

*La crise de la CGT
à l'Équipement
Interview de Roger Esmiol*

Connaître le passé

pour comprendre le présent

et construire l'avenir

Sommaire

<i>Avant propos</i>	p. 5
<i>Interview de Roger Esmiol</i>	p. 6
<i>Notes</i>	p. 23
<i>Annexe 1</i>	p. 29
<i>La dissolution de la Fédération des PTA</i>	
<i>Annexe 2</i>	p. 30
<i>La création de la Fédération CGT de l'Équipement</i>	
<i>Annexe 3</i>	p. 31
<i>Eléments sur l'évolution des DDE de 1966 à 1991</i>	
<i>Annexe 4</i>	p. 37
<i>La section syndicale dans la Fonction publique d'État</i>	
<i>Annexe 5</i>	p. 38
<i>L'organisation du Syndicat CGT du MRU (1946-1966) et de la Fédération postale CGT (Document de 1991)</i>	
<i>Annexe 6</i>	p. 39
<i>Le syndicat national : terrain privilégié des manoeuvres bureaucratiques</i>	
<i>Annexe 7</i>	p. 41
<i>Déclaration d'Alain Obadia à la CE confédérale</i>	
<i>Annexe 8</i>	p. 43
<i>Intervention de JF Tortajada</i>	
<i>Annexe 9</i>	p. 45
<i>Le SNPTAS- CGT après le VIII^o Congrès fédéral « extraordinaire »</i>	

Avant -propos

Avec ce Gaspe 32, nous nous proposons de poursuivre la série « Mémoire du Syndicalisme ».

Comme nous l'avions indiqué dans le Gaspe 13, nous alternons des interviews, des éléments de réflexion sur la politique gouvernementale et l'analyse spécifique du Syndicalisme Cgt à l'Equipement et dans les Ministères qui sont issus de l'administration créés en 1966 par la fusion des Ministères des Travaux et des Transports avec le Ministère de la Construction ; cette analyse est limitée aux personnels administratifs et techniques.

Nous aborderons dans ce numéro 32 du Gaspe une période très difficile pour le syndicalisme (CGT) dans son ensemble, pour notre Fédération de l'Équipement et pour notre syndicat en particulier, le SNPTAS-CGT. Cette contribution un peu particulière, sous la forme d'une interview que j'ai réalisé avec Roger Esmiol, secrétaire du SNPTAS-CGT aujourd'hui à la retraite, ne manquera pas de susciter des interrogations dans l'esprit d'un certain nombre de nos camarades, et plus généralement de lecteurs de nos publications.

Pourquoi maintenant ?

A la veille du XVI^e Congrès extraordinaire du SNPTAS-CGT qui se déroulera du 21 au 25 mai 2007 à Batz (Loire-Atlantique) il m'a semblé utile de préciser un point important de l'histoire de notre syndicat. Ce Congrès devra prendre en considération les « évolutions » très importantes de notre Ministère dans le cadre de la réorganisation suite à la mise en oeuvre de la Loi du 13 août 2004 (Deuxième décentralisation) et suite aux réformes de l'Etat. En parallèle à ces évolutions, notre Syndicat PTAS-CGT subit lui aussi des bouleversements importants dans son organisation, son implantation sur de nouveaux sites de travail. Lors de ce Congrès extraordinaire, il aura à se prononcer sur ces sujets d'actualité pour notre Syndicat.

La transformation des services du ministère et des services publics dans les départements - lieu d'implantation historique des DDE - va nous conduire à adapter notre mode d'organisation de la CGT au sein des ministères où travaillent les personnels qui dépendent de notre champ de syndicalisation, pour défendre le mieux possible leurs intérêts matériels et moraux.

Devant ces échéances nouvelles, pour beaucoup d'entre nous, des questions restent sans réponse sur ce qu'il convient d'appeler la période du Congrès fédéral de 1991.

Beaucoup de militants, d'adhérents du SNPTAS-CGT, beaucoup de personnels du Ministère qui n'ont pas été au coeur de cette situation, écoutent souvent « les plus anciens » en parler, quelque fois d'une façon un peu codée..., d'un air entendu, mais sans jamais être très clairs sur ces évènements, leur chronologie, mais surtout sur leurs incidences encore aujourd'hui.

Cest un sujet important pour notre Syndicat CGT, une période douloureuse pour beaucoup d'entre nous. C'est aussi un moment d'histoire de la CGT.

Sans esprit polémique, en réponse à des questions simples, j'ai demandé à Roger ESMIOL de nous expliquer cette période. Je pense que les réponses parfois longues, avec des extraits de textes divers et de nombreuses références nous apportent un éclairage personnel, sans esprit polémique, ni d'attaques personnelles.

J'espère que ce Gaspe N°32 vous apportera des réponses....

Et peut être aussi de nouvelles questions.

*Patrice Marchand,
Secrétaire du SNPTAS - CGT*

**Ce document n'engage que les deux auteurs - Roger ESMIOL et moi-même
et nullement le SNPTAS-CGT en tant qu'organisation syndicale.**

Interview de Roger Esmiol

Patrice Marchand

Roger, même si beaucoup de syndiqués du SNPTAS-CGT ou d'agents te connaissent, pourrais tu te présenter et dire ton rôle dans le Syndicat ?

Roger Esmiol

J'ai fait, comme on dit, des études supérieures et je suis diplômé de Sciences Po. Paris. C'est dans le mouvement d'opposition à la guerre d'Algérie et au sein du PSU (Parti Socialiste Unifié) que j'ai fait mes classes de militant politique et aussi au sein de l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) qui avait basculé à gauche. J'appartiens à une génération qui a été profondément marquée par la guerre d'Algérie (1954-1962). Dans le cadre du *Mouvement Anticolonialiste Français* (1), j'ai participé à l'activité de solidarité politique envers le Front de Libération Nationale algérien (2). Je faisais partie de ceux qui pensaient que les Mouvements de Libération Nationale, dépassant la simple indépendance politique, pouvaient aller vers la transformation sociale, construire le socialisme, et renverser le rapport des forces à l'échelle internationale. Si on considère l'évolution des pays anciennement colonisés, ces prédictions n'ont pas été concrétisées. J'ai prolongé par la suite l'activité de soutien politique aux Mouvements de Libération Nationale d'Asie d'Afrique et d'Amérique Latine, dans le cadre de l'organisation *Solidarité* (3) dirigée par Henri Curiel (4) jusqu'à son assassinat en 1978. Simultanément j'ai milité au sein du Parti Communiste de 1963 jusqu'au milieu des années '90.

Je suis entré au Ministère de l'Equipement en 1971 et j'y suis resté jusqu'en 2002, atteint par la limite d'âge. Antérieurement, j'avais travaillé au *Centre Confédéral d'études économiques et sociales* de la CGT (5). La CGT ne se trouvait pas comme aujourd'hui à Montreuil, mais à Paris dans un immeuble -213 Rue Lafayette- qui avait pu être acquis grâce à une souscription ; dans l'immeuble du « 213 » il y avait aussi quelques Fédérations CGT, mais la plupart occupaient divers immeubles à Paris ou en proche banlieue. L'UGFF (6) avait des bureaux à Paris Rue de Solférino, appelés la « Maison des fonctionnaires » car elle abritait également d'autres Fédérations de fonctionnaires. Cet immeuble qui était le siège d'une officine de propagande du gouvernement de Vichy avait été repris en 1944, lors de l'insurrection nationale, par un commando de FTP. Acheté et réaménagé par le Parti Socialiste, il abrite aujourd'hui sa direction nationale.

Avec mon curriculum vitae assez exotique, il n'avait pas été très facile de me réinsérer dans la vie professionnelle classique. C'est un proche parent de Henri Curiel, membre du Parti Communiste Français et militant Cgt au Ministère de Finances qui m'a introduit dans la filière administrative du Ministère de l'Equipement. J'ai été intégré comme catégorie A dans un des très nombreux règlements de non-titulaires existant à l'époque ; il y avait alors environ 40000 non-titulaires à l'Equipement. (7)

Quelques jours après mon arrivée au Ministère de l'Equipement, un camarade de la Cgt avec qui j'avais milité contre la guerre d'Algérie dans les années '60, membre de la Ligue communiste, (8) m'a fait adhérer à la section locale du SNPTAS-CGT (9). J'ai par la suite été élu au Bureau national du SNPTAS-CGT, puis au secrétariat de la Fédération CGT de l'Equipement et cela jusqu'en 1991. J'étais alors détaché auprès de la Fédération. J'avais été aussi quelque temps secrétaire général de la section UGFF de Paris.

Peu de temps avant le « Congrès extraordinaire de 1991 » (10) alors que la crise de la Cgt à l'Équipement devenait de plus en plus aiguë, j'ai envoyé, de ma propre initiative, à la Direction du Personnel la lettre demandant à rentrer dans les services ; J'avais estimé que le rapport des votes au Congrès serait à 80% hostile à la direction sortante, et que je n'avais rien à faire dans la nouvelle fédération dont je ne partagerais aucune des orientations. Je suis toutefois demeuré membre de la Commission exécutive du SNPTAS-CGT.

Dans les discussions que j'ai eues avec divers chefs de services en 1991 pour négocier ma rentrée dans les services -y compris avec le Directeur du personnel et le Vice-président du CGPC-, j'ai été surpris de rencontrer - à l'exception d'un seul interlocuteur - un accueil totalement dépourvu d'hostilité. J'avais choisi de présenter de manière très claire la situation syndicale à l'Equipement, et mes importantes divergences avec l'équipe de la nouvelle Fédération. Je considère comme une expérience très positive cette rentrée dans les services. J'ai appris notamment plusieurs choses concernant la pratique d'un cadre supérieur, connu comme adhérent de la CGT. Outre que j'avais vu, sur le terrain, la profonde évolution des services, j'ai compris que, pour un cadre, la fonction de relation est tout à fait importante voire essentielle. Je pense aussi qu'on peut être cadre supérieur à la CGT, connu comme tel. Enfin, on dispose dans sa fonction de marges de manœuvres non négligeables, par exemple dans la gestion du personnel qui incombe aux secrétaires généraux. Depuis 2002, je suis à la retraite. J'ai toutefois décidé de poursuivre, à un rythme moins élevé et sur un nombre limité de tâches, mon activité syndicale au niveau du syndicat national. Par ailleurs, je continue de militer au niveau associatif (ATTAC), dans le Comité local de la gauche antilibérale de mon quartier...

Patrice Marchand

Notre entretien se situe dans le cadre de la recherche « Mémoire du syndicalisme » (1944 – 2004). Aujourd'hui, j'aimerai te poser quelques questions sur « La crise de la Fédération CGT de l'Équipement ». Mais avant, peux-tu rappeler les différentes structures de la CGT à l'Equipement en 1991 et faire un point de la situation actuelle ? Nous sommes bien d'accord que notre entretien ne se situe pas dans un esprit polémique, mais bien dans la recherche et la compréhension de sa situation d'aujourd'hui.

Roger Esmiol

Je pense qu'il est utile de préciser les structures de la Confédération Cgt pour mieux situer la Fédération de l'Équipement. La Cgt, depuis le Congrès de Montpellier (1902) (11) est constituée par deux instances : *des Unions Départementales* et *des Fédérations* (12). La Fédération de l'Equipement est une des Fédérations de la Cgt avec les droits et les devoirs de n'importe quelle Fédération. C'est une Fédération qui regroupe des syndiqués qui sont des agents de l'Etat ; en 1991 on a des fonctionnaires, des ouvriers d'Etat et environ 40% non titulaires ; il existe aussi des établissements publics sous la tutelle du Ministère. Sur le strict plan statutaire, des contradictions multiples existent selon que l'on est sur tel ou tel statut particulier, selon que l'on est fonctionnaire ou non-titulaire, selon que l'on accomplit un travail de conception ou un travail d'exécution, selon que l'on travaille en administration centrale ou en service déconcentré, selon que l'on appartient ou non à un CETE, un organisme de recherche. Ces contradictions existent évidemment dans le salariat de n'importe quelle entreprise privée ou publique de dimension comparable.

Quand j'ai commencé de militer à des niveaux de responsabilités du SNPTAS-Cgt, puis de la Fédération, je pensais -naïvement- que le rôle de la Cgt était de dépasser ces contradictions dans une organisation rassemblant tous les salariés quel que soit leur statut, règlement de non-titulaire et place dans le système hiérarchique et technique du travail.

Il me semblait que comme les procès de travail dans lesquels étaient - et sont toujours - impliqués les personnels, comportant une large part de travail tout à fait comparable à celui d'une entreprise privée ou d'un bureau d'études privé ou public, il serait naturel de s'inspirer de l'organisation de la Cgt dans le secteur privé. Cette opinion était renforcée par le fait que la situation des personnels des PTT (13) était comparable à celle de l'Equipement et que les salariés -agents de l'Etat des PTT- étaient organisés à la Cgt comme les salariés d'une entreprise privée. (14)

Je pensais également qu'organiser la Cgt à l'Equipement sur les principes de l'entreprise privée devait permettre de porter l'action syndicale à un niveau beaucoup plus important. En effet, à l'Equipement, nous n'étions pas d'accord avec la méthode de l'UGFF, mais aussi d'ailleurs des autres organisations syndicales qui consistait à faire des « journées d'action » décidées d'en haut, suivies d'une négociation par l'appareil Cgt central et dont les résultats étaient médiocres. D'autant plus que FO appliquait la « méthode Bergeron » consistant à avoir « du grain à moudre ». De sorte que après une discussion discrète avec la Fonction publique, FO était sûre de pouvoir afficher un résultat.

Par ailleurs, les militants du SNPTAS-CGT voulaient rompre avec cette pratique de sommet pour obtenir la titularisation de nos 40 000 non-titulaires par des actions efficaces. La stratégie syndicale consistant à faire de temps en temps une grève de 24 heures, décidée centralement, peu ou pas préparée à la base, très rarement prolongée par des actions ultérieures, était présentée par l'UGFF et la Fédération CGT des Finances par référence « à la théorie des blindés ». Ce mode d'action syndical devait selon elles permettre de réaliser une trouée dans le dispositif ministériel et de faire avancer des revendications, notamment sur les salaires. Le SNPTAS-CGT a toujours considéré que ce type d'action avait peu d'efficacité ; il considérait qu'il fallait mener des luttes prolongées. Ceci était particulièrement vrai pour le dossier des non-titulaires. On doit reconnaître que ce dossier qui n'était pas vraiment pris en compte par l'UGFF ou la Fédération des Finances.

La tentative de mettre en place une organisation Cgt plus efficiente, s'est heurtée à l'inertie des structures existantes, à la difficulté de changer et à des logiques d'appareil. En effet, dans la Fonction publique d'Etat, et ce pour les diverses administrations, la Cgt s'est organisée, traditionnellement en syndicats nationaux, rattachés de façon souvent très formelle à des Fédérations. Tout simplement parce qu'il faut, pour être en conformité avec les statuts de la Confédération, et pour être adhérent à la Cgt, appartenir à une Fédération et au niveau local à une Union Départementale.

Le niveau réel d'affiliation est, dans la Fonction publique d'Etat, le syndicat national. Les syndicats nationaux sont des appareils qui pratiquent peu ou pas la démocratie et où on ignore souvent le salarié d'un autre statut particulier qui travaille dans le bureau à côté ! Pour ce qui est de l'Equipement, une Fédération est donc constituée en 1973. Ce qui entraîne la dissolution d'un organisme peu cohérent appelé FPTA (Fédération des Personnels Techniques et Administratifs) (*cf Annexe 1*). Dans ce magma, un secteur fédéral Equipement avait été créé. (*15*) La Fédération CGT de l'Equipement a été créé en 1973 à partir de ce secteur fédéral équipement, soit 7 ans après la création du Ministère. Pourquoi ce retard ? Tout d'abord, la Confédération exerce une grande vigilance sur les structures existantes ; les modifications du champ des Fédérations sont relativement rares. (*16*)

La constitution de la Fédération de l'Equipement avait reçu l'accord du Bureau confédéral de la Cgt. A l'époque -fin des années '70- le secrétaire général de l'UGFF souhaitait que les structures des Fédérations de la Fonction publique d'Etat évoluent. Ce qui allait déclencher un tir de barrage extrêmement violent principalement à la Fédération des Finances. Pour ce qui concerne la Fédération de l'Equipement, je renvoie au chapitre de l'ouvrage « Les fonctionnaires sujets ou citoyens » (*cf Annexe 2*) où on constate l'accord unanime du Bureau confédéral en 1972 pour que les structures du mouvement syndical des fonctionnaires évoluent ; un conflit se développe immédiatement au sein de l'UGFF, un des enjeux étant la création de la Fédération de l'Equipement. Je n'ai pas de documents précis concernant d'éventuelles restructurations pour d'autres secteurs de la Fonction publique d'Etat.

Je pense que les syndicats nationaux du Ministère de l'Équipement considéraient depuis des années que la FPTA ne servait à rien ; de sorte que la sortie de cette Fédération faisait consensus. Toutefois, j'ai trouvé peu de documents permettant de préciser ce point. Pour le SNPTAS-CGT la situation était la suivante : créé en 1967, il avait posé, dès son Congrès constitutif la possibilité de rassembler tous les syndicats CGT de l'Equipement, ce qui posait de fait la constitution d'une Fédération de l'Equipement.

Comme les syndicats nationaux se considéraient comme souverains, ils avaient donc très peu de liaison entre eux. Cette situation était une des conséquences de la scission de FO en 1947 au Ministère des Travaux publics, et la campagne anti-CGT extrêmement violente qui avait suivi. Aussi le « chacun pour soi » s'était développé dans les syndicats nationaux qui demeuraient à la CGT et aussi dans le syndicat qui se reconstruisait lentement parmi les personnels administratifs. Francis Sentis dans sa contribution (*cf Gaspe 27*) montre bien comment il a reconstruit, avec quelques camarades la CGT en posant les revendications très concrètes des personnels, ce qui permettait de marquer la différence avec FO et la CFTC.

Les formes de travail ou d'organisation des structures fédératives qui existaient, à cette époque parmi les administrations de l'Etat, ne développaient pas parmi les militants l'idée qu'une Fédération forte était nécessaire.

La FPTA, comme je l'ai déjà dit, n'avait servi à rien. L'autre structure fédérative, l'UGFF à laquelle participaient des représentants des syndicats du Ministère de l'Equipement situait son action au niveau de l'ensemble des fonctionnaires d'Etat, donc relativement loin des préoccupations des personnels.

L'UGFF dès sa création, substituée à l'ex-Fédération des Fonctionnaires, à la Libération avait un simple rôle de coordination. D'autres mouvements centrifuges existaient augmentation façon substantielle du nombre de fonctionnaires, présence dans les administrations de tous les métiers. Les administrations d'Etat se sont alors différenciées alors profondément les unes des autres. Si le statut général sert de guide pour tout le monde, la diversité des statuts particuliers et des modes réels de définition des salaires, les procès spécifiques de travail créent des cultures profondément différentes. Ce qui peut fonder la nécessité – comme dans le privé- de Fédérations spécifiques...

A l'encontre de la volonté politique de réaliser une Fédération de l'Equipement, la lenteur avec laquelle le Ministère de l'Equipement s'est constitué, ne renforçait évidemment pas le sentiment d'appartenir à un milieu professionnel cohérent. Le champ du Ministère défini en 1966 est très diversifié : routes, urbanisme, logement, avec plus de 100 000 agents, la tutelle sur des entreprises comme la SNCF ou la RATP. Cette situation est à peu près la même en 1991, la première décentralisation n'ayant pas détruit le système général d'organisation des services.

Le Ministère de l'Equipement passe – comme aujourd'hui d'ailleurs- des marchés publics d'un très important volume de crédits vers les entreprises du BTP ; le budget logement du Ministère – 40 milliards francs environ représente une part importante du budget de l'Etat pour ce secteur. Le Ministère joue un rôle important dans la planification spatiale, malgré la première décentralisation. Je ne développerai pas sur les activités du secteur appelé « RST »... La création du Ministère de l'Equipement s'inscrivait dans la conception gaulliste d'une forte intervention de l'Etat dans tous les domaines de la vie sociale. A l'Equipement, un petit noyau d'Ingénieurs des Ponts a imposé cette idée à l'ensemble du corps.

En 1966, ce petit nombre d'ingénieurs des Ponts, (17) dont le point de vue était en phase avec la conception gaulliste de l'intervention de l'Etat, souhaitait rassembler dans un appareil d'Etat unique la politique dans le domaine des transports, de la route, de l'urbanisme, de la construction ; à l'origine la DATAR était intégrée dans cet ensemble. Il s'agissait de mettre à niveau –en quantité si ce n'est en qualité- la route, la construction, les transports, l'organisation du territoire tandis que devaient être constituées des entreprises capables de tenir leur place dans la concurrence au niveau international.

Tout le monde dans les services n'avait pas été pas d'accord avec une réforme d'une telle ampleur. Francis Sentis, dans sa contribution (*cf Gaspe 27*) nous dit comment son chef du service ordinaire, c'est à dire le service déconcentré du ministère des travaux publics et des transports très réticent, avait sondé la CGT ! On parlait de démantèlement, d'abandon des fonctions techniques –route principalement – au bénéfice de l'urbanisme notamment.

J'ai dit précédemment que la constitution du Ministère avait été très lente dans les faits ; deux domaines, d'une part les routes et d'autre part l'urbanisme et la construction demeurent en 1991 des entités séparées, aussi au niveau des directions de centrale que des DDE et des CETE, constitués à partir de 1968.

En fait, la stabilité du Ministère n'est qu'apparente. En effet, les réformes de l'Etat se développent à une cadence accélérée, le Ministère étant Ministère pilote pour les « Méthodes modernes de gestion ». Les services- et notamment les DDE – connaissent des évolutions ininterrompues dès les années '70. On trouvera -(*cf Annexe 3*)- un dossier illustrant l'évolution d'une DDE de 1966 à 1991.

Patrice Marchand

Les origines de la crise de la CGT à l'Equipement remontent donc en fait à la création de la Fédération CGT et aux difficultés de faire évoluer les structures existantes. Qu'en penses-tu ?

Roger Esmiol

En effet, on note comme je l'ai dit, au niveau des services une séparation profonde route/urbanisme et construction demeure ; parmi les corps techniques et surtout les personnels de travaux, on regrette l'âge d'or des Ponts – entendons avant la fusion de 1966. Aussi la conscience d'appartenir à une même profession s'est très lentement développée. Ceci explique que la Fédération a vu le jour 7 ans seulement après la fusion.

Cette situation professionnelle concrète explique aussi l'attachement des syndiqués à leur syndicat national. Cela explique aussi le blocage futur sur les structures quand nous avons voulu passer à la vitesse supérieure ; la question des structures n'étant cependant, je le rappelle, qu'un des abcès de fixation de la crise de la Cgt à l'Equipement. Ainsi, j'estime que la bataille qui a été menée sur les structures avait pour fonction essentielle de dissimuler le véritable objectif : changer l'orientation de la Fédération de l'Equipement.

Mais il faut prendre aussi en compte que la crise de la Cgt au Ministère de l'Equipement trouve sa racine dans les rapports sociaux : conditions concrètes de travail, séparation travail de conception/travail d'exécution, système technique et hiérarchique d'organisation du travail, séparation comme je l'ai dit des activités concrètes, et enfin, au niveau idéologique, cultures d'entreprise différentes.

En tout cas, je pense qu'une telle approche peut permettre de comprendre les contradictions entre syndicats nationaux et la crise, aiguë à partir de 1991. Ce qui nous permet aussi de comprendre pourquoi la Fédération, dès l'origine, a été conçue par ses fondateurs comme une juxtaposition d'organisations syndicales, calquées sur les structures administratives elles-mêmes juxtaposées. Nous avons mal analysé cette situation et, je le reconnais, nous avons essayé de dépasser cette situation concrète par le volontarisme !

La crise de la Cgt à l'Equipement, latente depuis plusieurs années, s'exprime ouvertement en 1991 et durera plus de 10 ans. Elle a accentué la tendance au repli sur soi. La Cgt s'est présentée en ordre dispersé devant l'administration ; des positions différentes, voire divergentes selon les composantes se sont développées. L'analyse du milieu professionnel a pratiquement disparu ; seul le SNPTAS-Cgt a maintenu une analyse d'ensemble, mais limitée à son propre domaine professionnel, les personnels administratifs- avant la 2° décentralisation-rassemblant toutefois un nombre important d'agents : 50% du personnel.

Cette crise a été extrêmement dommageable pour la défense des intérêts collectifs des personnels, pour la défense, le développement et la démocratisation du service public de l'Equipement.

Le contenu des documents des Congrès fédéraux (VIII° et suivants) est devenu formel. En fait le VIII° Congrès s'est achevé sans qu'aucune orientation ne soit votée. La direction fédérale issue du VIII° Congrès extraordinaire a fonctionné selon une démarche uniquement empirico- pratique. La formation des militants tant au plan théorique que pratique a été particulièrement négligée. Aussi, devant l'ampleur de la réorganisation des procès de travail, les militants ont été et demeurent souvent désemparés.

Il m'a semblé important d'aborder ces points. En effet, la crise de la Cgt à l'Equipement repose certes sur des manipulations, des logiques d'appareil, la volonté de puissance d'individus, mais ne peut être comprise si on ne s'efforce pas d'analyser les conditions objectives dans lesquelles travaillaient à l'époque les 100 000 agents de l'Equipement.

Je pense aujourd'hui que la direction fédérale élue aux différents Congrès- jusqu'au VIII°- n'a pas suffisamment pris en compte les cultures des différentes catégories de personnel, leur rapport à la Cgt. Ce qui me conduit à dire que, pour mettre en oeuvre l'orientation définie par les différents Congrès fédéraux- jusqu'au VIII°- nous avons, nous aussi, dans une certaine mesure, procédé de manière bureaucratique.

Je vais répondre maintenant plus directement à ta question sur les structures. Je vais présenter tout d'abord quelques extraits d'un document intitulé Charte commune des syndicats de 1973 et ensuite quelques extraits des Statuts de la Fédération adoptés en 1973. La Charte commune est beaucoup plus importante à mon avis que les Statuts de la Fédération. Je présenterai par la suite quelques articles qui m'ont paru significatifs des statuts de 1973 de la Fédération.

A ce moment de notre entretien quelques points de précisions utiles....

Premier point : la Charte commune de la Fédération,

« Définition de la Fédération

« La Fédération nationale de l'Equipement regroupe l'ensemble des syndicats nationaux (...) Elle a cependant une structure locale (Union fédérale)... Il est souhaitable que cette Union fédérale soit dirigée (...) par l'assemblée des bureaux ou mieux par l'assemblée des commissions exécutives des sections syndicales. »

Deux remarques sur cette définition de la Fédération

- La Fédération est constituée par les syndicats nationaux,
- Les Unions fédérales sont dirigées par l'assemblée des bureaux ou des commissions exécutives ses sections syndicales, celles-ci étant le niveau local des syndicats nationaux.

Je considère que nous avons là- dès 1973 tous les éléments qui permettront de mettre en oeuvre le blocage des structures à partir de la primauté accordé au syndicat national.

« Les structures de la Fédération

« Les structures de la Fédération doivent évoluer ».

Remarque

Il s'agit là d'une affirmation très générale ; la Charte ne dit pas vers quoi la Fédération pourrait évoluer. A partir de ce flou, le débat sur l'évolution de la Fédération s'enlisera définitivement, à partir notamment du point examiné ci-après.

« Le syndicat national et la Fédération

« Le Syndicat national est souverain en ce qui concerne les intérêts particulier et généraux de ses adhérents. Il a notamment pour charge de définir les revendications générales et catégorielles de ses personnels ».

Remarque

La Charte définit ici de manière très claire l'autorité de chaque syndicat. Cela explique pourquoi il sera impossible – même pendant la période où il n'y avait pas de conflit- de faire une réunion conducteurs/assistants techniques. Toujours dans cette même période des syndicats décidaient d'action en concurrence avec une action décidée en Bureau fédéral ou même en Commission exécutive. Ils décidaient aussi de telle ou telle action, en informant à peine la CE ou le Bureau fédéral.

Les Unions fédérales

Remarque

Les Unions fédérales n'ont rien à voir avec des syndicats locaux ; ce sont là, la juxtaposition de sections syndicale (*cf Annexe 4*) des syndicats nationaux. Les A.G ne sont pas des AG des syndiqués mais la réunion des structures locales des syndicats nationaux.

Il y avait donc là, dès 1973, tous les éléments pour bloquer la création de syndicats d'entreprise. Enfin, on ne dit rien des d'assemblées de personnel pour élaborer ou valider les revendications.

Second point : les statuts de la Fédération.

Je vais examiner quelques articles des Statuts de la Fédération :

« Article 1

La Fédération Nationale de l'Equipement (...) a pour objet de grouper toutes les organisations syndicales des personnels actifs et retraités relevant du ministère... ».

Remarque

La formulation de l'article 1 est plus ambiguë, et apparemment plus ouverte que celle de la Charte et ne fait pas référence explicitement aux seuls syndicats nationaux (on cite en effet *les organisations syndicales*). Cette formulation, comme on peut le voir dans l'Annexe 4 est d'ailleurs celle du décret de 1982.

« Article 2

Les sections des syndicats nationaux et les syndicats de service doivent obligatoirement adhérer aux UD et aux sections départementales de l'UGFF ».

Remarque

L'article 2 introduit la notion de syndicat de service, ce que ne faisait pas la Charte.

« Article 9

Une union des sections départementales ou interdépartementales des syndicats fédérés est institué dans chaque circonscription départementale ou interdépartementale « Il convient de noter que la section syndicale à laquelle fait référence l'article 9 existe certes dans le Code du travail, mais n'est citée, de manière indirecte, une seule fois dans le statut de la Fonction publique d'Etat » (cf Annexe 4)

Remarque

L'article 9 fait référence aux syndicats fédérés. Un syndicat de service est-il fédéré ? La formulation différente entre la Charte et les Statuts introduit un élément de conflit ; de ce fait, la création de services a été proposée et décidée localement en faisant référence aux statuts ; mais les syndicats nationaux se sont abrités derrière la Charte pour les refuser. Par ailleurs le groupe dirigeant de la Confédération a refusé de considérer -à l'exception du Syndicat de la Haute Garonne- les syndicats de service comme des syndicats avec les prérogatives qui s'attachent à un syndicat. Le groupe dirigeant de la Confédération a violé :

- la démocratie, c'est à dire la capacité des salariés à s'organiser comme ils l'entendent,
- les résolutions de toute une série de Congrès sur ce thème et sur l'activité sur le lieu de travail,
- le fédéralisme qui est un des principes fondamentaux de la Cgt , qui est contradictoire avec le « centralisme démocratique » selon lequel « les organismes inférieurs doivent appliquer les décisions des organismes supérieurs », qui a été longtemps le mode d'organisation du Parti communiste français.

L'évolution de la Fédération après 1973.

J'ai indiqué précédemment que la Charte déclarait « *Les structures de la Fédération doivent évoluer* ». Je vais indiquer des évolutions, d'importance variable, intervenues de 1973 à 1991 :

1 - Elargissement du champ d'intervention syndical

La Fédération de l'Equipement est devenue *Fédération de l'Equipement et de l'Environnement*. Cette modification a été adoptée à l'unanimité par le VIII^e Congrès de la Fédération (5 au 9 juin 1989). Elle répond à deux objectifs :

- Prendre en compte le fait que les services du Ministère, par leurs diverses activités étant de plus en plus concernés et devant répondre aux interventions du mouvement social,
- Faire des propositions CGT sur ces questions,
- Prendre en compte le fait que les syndicats de l'Equipement et notamment le SNPTAS-CGT a commencé de syndiquer les agents sur statuts particuliers ou règlement de PNT Equipement qui travaillent au ministère de l'Environnement. A ce titre une politique de syndicalisation a été développée dans les services du Ministère de l'Environnement.

2 - Elargissement du champ d'intervention vers le secteur Recherche

La Fédération a créé un Syndicat CGT au CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) et développé ses relations avec l'INRETS. Toutefois, la Fédération n'est pas parvenue à constituer « la Recherche » concernant les organismes de recherche sous la tutelle du Ministère de l'Équipement. Ces organismes sont aujourd'hui -en comptant les CETE, le SETRA...- au nombre de 32 et je pense que leur nombre en 1991 était à peu de choses près le même.

3 - Création du SGUPA (Syndicat général des Unités pédagogiques d'architecture)

La Fédération a pris acte du transfert de plusieurs services du Ministère de la Culture au Ministère de l'Équipement. Les syndiqués de la Direction de l'Architecture ont adhéré naturellement à la section CGT de la Centrale (plus tard devenue Syndicat de centrale) et la Fédération a aidé les personnes des Unités Pédagogiques d'Architecture, devenus par la suite Ecoles d'Architecture. Le Syndicat, avec l'aide de la Fédération a imposé un fonctionnement sérieux des CAP, des CTP.

Le SGUPA n'a jamais été pris au sérieux par la très grande majorité des membres de la CE, du Bureau Fédéral ni de la CE de la Fédération. L'architecture et les architectes étaient considérés comme une activité ou des personnels tout à fait exotiques et qui n'avaient pas leur place à l'Équipement. Cette opinion était partagée par une grande partie de l'encadrement du Ministère qui a vu plus tard avec satisfaction leur réexpédition au Ministère de la Culture.

4 - Création de l'UFICT (Union Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens)

Après de longs débats, le Congrès fédéral a décidé de créer une *Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UFICT)*. Avec le recul, je m'interroge sur l'opportunité qu'il y avait à créer cette organisation. L'UFICT a eu beaucoup de difficultés à vivre réellement.

En fait l'UFICT n'aurait eu de signification que dans le cadre de la création de branches catégorielles fédérales se substituant aux syndicats nationaux.

5 - Participation à un travail organisé avec deux Fédérations de la CGT

La Fédération organise des relations de travail avec la Fédération CGT de la Construction et avec l'UIT (Union interfédérale des transports). A l'UIT, en 1991, elle a un représentant au bureau et participe régulièrement au travail de cette instance.

6 - Participation aux sections départementales de l'UGFF

Les militants des sections locales des syndicats, souvent syndiqués au SNPTAS-Cgt se sont investis très activement dans de nombreuses sections locales de l'UGFF, occupant assez souvent la direction de ces sections. Avec le développement de la crise de la Cgt à l'Équipement, crise dans laquelle le groupe dirigeant de l'UGFF s'est très fortement investi, cette participation a rapidement cessé, les sections UGFF ayant par ailleurs progressivement toutes disparu.

Nous reprenons notre entretien

Patrice Marchand

Roger, à ce moment de notre entretien, peut on dire formellement que l'idée et la notion de syndicats de services a servi de motif déclencheur à « la crise de 91 » et que encore aujourd'hui, c'est ce qui est mis largement en avant, Ou ce n'est qu'une excuse comme tant d'autres pour « virer » la direction fédérale ?

Roger Esmiol

En présentant des extraits de la Charte commune de 1973 et les Statuts de la Fédération ci-dessus, j'ai noté une nuance entre la Charte où on ne parle que de Syndicats nationaux et les Statuts où les syndicats de service sont évoqués. A quels syndicats de service les statuts faisaient ils référence ? Peut-être aux Services navigation ; ceux-ci, en effet étaient organisés en « sections uniques » regroupant tous les personnels quelle que soit leur catégorie (Travaux, OPA, Administratifs). Je constate que ce type d'organisation n'avait posé aucun problème, que chaque catégorie y trouvait son compte ; après 1991, le forcing a été fait pour détruire ces « sections uniques » et imposer aux personnels des sections catégorielles étanches.

J'ai relu dans nos archives quelques comptes-rendus des Congrès fédéraux. On peut établir que la crise de la Fédération, pour ce qui concerne les Syndicats de service s'est développée à partir du vote du VI^e Congrès. L'orientation votée à ce VI^e Congrès à une énorme majorité n'a pas été appliquée.

Les évolutions de la Fédération que je viens d'indiquer ne modifiaient pas son système d'organisation général, à savoir la souveraineté des syndicats nationaux. Par contre la création des syndicats de service, avec en corollaire les branches catégorielles aurait totalement modifié le paysage syndical. S'agissait-il d'un coup de force ? D'une volonté sournoise de faire imploser la Cgt à l'Equipement ? En premier lieu, même si comme on l'a vu, la formulation demeurait très générale, le syndicat de service était inscrit dans l'article 2 des statuts. Donc il n'était pas illégitime de le mettre en œuvre. (18)

Par ailleurs, le syndicat de service n'était pas une forme d'organisation inconnue pour les agents publics. (cf Annexe 5) Elle se fondait aussi sur le constat que les Unions fédérales avaient atteint leurs limites et ne permettaient pas, dans la pratique, une action Cgt réellement efficace au niveau du service déconcentré. Par ailleurs, elle avait été mise à l'ordre du jour par les décisions de deux syndicats : celle du SN-CETE, qui en décembre 1986 décide de créer des Syndicats de service se substituant aux sections ; le SN-CETE devient USSER ; et celle du SNPTAS – CGT de créer aussi des syndicats de service. Je me souviens d'ailleurs que devant les premières réticences rencontrées dans les autres syndicats, les camarades de la direction du SN-CETE invitaient le SNPTAS à passer outre et à constituer, dans les services déconcentrés des syndicats de service avec, s'il n'y avait pas accord de tout le monde, les seuls adhérents CGT. De fait, la création de syndicats de service dans les services déconcentrés deviendra difficile, et en pratique impossible, les administratifs étant les seuls, sauf quelques exceptions notables, à préconiser la création de cette forme d'organisation syndicale.

Patrice Marchand

En fait, La Fédération refuse les évolutions de ces structures. Comme elle le fait encore aujourd'hui ?

Roger Esmiol

Les choses vont se gâter avec la création du syndicat départemental de la Haute Garonne.

La création de syndicats de service dans les CETE ou éventuellement au niveau du SNPTAS-Cgt ne concernait que certaines catégories : divers non-titulaires et des fonctionnaires rattachés au SNPTAS-CGT ou au sections des CETE.

La création, le 15 décembre 1988 du syndicat départemental de la Haute-Garonne prend une tout autre signification. En effet, c'est un syndicat d'entreprise, qui regroupe toutes les catégories, y compris les personnels de travaux et les OPA. On aurait imaginé une organisation comme celle du Syndicat CGT du MRU qui comportait des syndicats départementaux. (Annexe 5)

La contestation de la direction fédérale, accusée – à juste titre de favoriser ce genre de création- a inauguré le début de la contestation interne sur les structures. Par la suite, des divergences ont été affichées sur l'orientation. L'acte de création du syndicat départemental va être utilisé par le groupe dirigeant de l'UGFF et un petit noyau de dirigeants confédéraux comme le moyen de déstabiliser la direction fédérale en place. Deux accusations vont être portées : l'implosion de la Cgt à l'Equipement et la mise sous tutelle des ouvriers par d'autres catégories. Comme je le préciserai par la suite, l'objectif essentiel était en réalité de liquider la ligne d'orientation politique de la Fédération.

On trouvera (*Annexe 7*) des extraits de l'intervention de Jean-François Tortajada au VI^e Congrès du Syndicat départemental de la Haute-Garonne. Le bilan apporte la démonstration de l'efficacité de la forme d'organisation adoptée dans tous les domaines de l'activité de la Cgt; et également la démonstration de l'autorité que la Cgt a acquise.

L'idée de la subordination des « ouvriers » aux « intellectuels » ne résiste pas à l'examen de la réalité de la Cgt dans ce service. On peut, en extrapolant, imaginer la puissance d'organisation que la Cgt aurait acquise à l'Equipement si cette forme d'organisation avait été généralisée.

A ce stade de notre discussion, je voudrais noter que, pour moi, les questions d'organisation -de structure syndicale- ne sont pas des questions techniques, mais des questions politiques, dont la principale est la démocratie. Je pense que c'est sur le lieu de travail que sont les salariés, à l'Equipement comme ailleurs. C'est donc là qu'ils doivent s'exprimer, définir leurs revendications catégorielles, par corps, mais aussi globales. Avec la création du Syndicat départemental 31 il a été possible de porter avec force la parole et l'action de la CGT. Je considère que eux qui ont bloqué la création de tels syndicats ont commis une faute politique et gravement nui à la CGT.

Patrice Marchand

Peux-tu préciser la notion de « Branche catégorielle ». Est que cela recouvre ce que l'on connaît actuellement pour les PTTE, les OPA, les Personnels Techniques et Administratifs avec les Services. Est-ce que l'on pourrait classer cela comme branche catégorielle ?

Roger Esmiol

La notion de « branche catégorielle » apparaît clairement dans l'intervention liminaire du Secrétaire général de la Fédération CGT de l'Equipement lors du VII^e Congrès. La position qui est exprimée là n'est pas une position personnelle de l'intervenant ; l'intervention avait été débattue et validée en secrétariat et bureau fédéral ; je partageais et je partage d'ailleurs pleinement l'orientation sur ce point particulier. J'en ai choisi quelques extraits :

« Aujourd'hui, le travail catégoriel s'effectue avec, et à partir des syndicats nationaux, de leur savoir, de leur savoir-faire, et de leur organisation ; il ne saurait donc être question de les doubler (ce serait coûteux pour un résultat nul ou négatif et ce serait stupide (...)

Il convient au contraire de mieux coordonner ce travail, le rendre plus cohérent, au sein de la Fédération, face à la politique de la Direction du personnel et du gouvernement. Mieux articuler la politique revendicative de la Fédération et aller vers un travail en branches, (...)

« Il est bien évident que les branches futures, (...) doivent pouvoir décider et organiser les actions catégorielles, sous leur propre responsabilité, en cohérence avec l'ensemble des autres catégories, au sein de la Fédération.

Des expériences de ce type existent aux PTTE, dans les Services publics, dans d'autres Fédérations de la CGT ; nous avons à gagner, à nous en inspirer (...). ».

Je propose également, sur ce même point, quelques extraits du document adopté par la CE fédérale du 29 janvier 1991- donc avant le Congrès.

« La création de branches fédérales catégorielles (...) apparaît comme une nécessité et découle des décisions prises par les syndicats nationaux qui se sont transformés ou qui sont en cours de transformation » (...).

« En même temps des collectifs catégoriels qui ont commencés à se constituer dans les services seront développés ».

A cela que dit l'opposition ? Nous trouvons des éléments dans le document qu'elle a présenté pour la préparation du VIII^e Congrès fédéral.

« *Vouloir atomiser au nom de la démocratie les lieux de décision de l'orientation syndicale (...)*
Source : VIII^e Congrès extraordinaire : contribution de l'opposition à la direction fédérale

Traduction :

C'est au niveau national que s'exerce l'activité syndicale. Encore faut-il préciser au niveau du syndicat national et non au niveau de la Fédération ! C'est le refus de créer des syndicats d'entreprise ayant la pleine capacité d'un syndicat. Les organisations locales ont un rôle subordonné au national.

Par ailleurs :

« *Si des évolutions sont nécessaires, elles ne pourront se réaliser que dans le respect de la responsabilité des différentes organisations envers les catégories de personnel qu'elles syndiquent* ».

Traduisons

Refus des branches catégorielles, maintien de la responsabilité des organisations (lisez syndicats nationaux). Dans la mesure où les branches catégorielles n'ont pas été généralisées et par ailleurs, les conditions concrètes du développement du salariat à ce jour interpellent sur le maintien de l'UFICT et d'ailleurs aussi de l'UGICT

Je vais préciser mon propos concernant

- la création des syndicats de service
- la création de branches catégorielles.

La logique d'une telle évolution aurait conduit, soyons clairs, au dépérissement des syndicats nationaux et à la constitution d'une autre forme d'organisation syndicale, proche de celle du privé ou à l'époque, de certains syndicats des administrations d'Etat ou des collectivités territoriales.

Commençons par le niveau local

Dans une DDE - ou plus généralement dans un service déconcentré ou un service technique, un établissement public, une administration centrale- on aurait un Syndicat, regroupant tous les salariés d'un site avec des sections par subdivision, au siège et dans d'autres implantations. Ce syndicat a évidemment toutes les prérogatives d'un syndicat. Il définit son orientation dans son Congrès, il est représenté comme n'importe quel autre syndicat au Congrès confédéral. Il est adhérent évidemment à l'Union Départementale et à la Fédération, conditions requises pour être à la CGT. Dans ce syndicat existent des collectifs catégoriels locaux organisés en tant que de besoin. Ces collectifs, avec ceux des autres syndicats constituent les branches catégorielles fédérales. Ce projet reposait sur une idée extrêmement simple : les salariés existent dans des lieux de travail où l'organisation administrative a défini des unités cohérentes : DDE, Services Navigation, Administration centrale, CETE, Services de recherche.

On peut répondre à l'accusation d'atomiser l'action syndicale que l'existence d'un syndicat dans chaque usine d'automobile n'a jamais empêché la Fédération CGT des métaux de négocier les conventions collectives, qui sont les homologues des statuts particuliers de nos catégories...

Une telle forme d'organisation syndicale met en cause directement les formes archaïques d'organisation syndicale, transposant quasiment à l'identique les anciennes associations. René Bidouze, dans son ouvrage déjà cité avait noté, notait que l'organisation en syndicats nationaux avait facilité l'activité des scissionnistes en 1947. (*Annexe 6*)

La Fédération aurait vu son rôle considérablement renforcé, dans l'élaboration et la conduite de la vie syndicale et des actions revendicatives. Ce projet ne couvrait cependant pas tout le champ d'intervention de la CGT dans le Ministère, il aurait été nécessaire de préciser par exemple l'insertion dans le système du secteur recherche, des établissements publics.

Je pense que la direction fédérale élue au VII^e Congrès a fait preuve d'un grande naïveté : nous avons cru qu'il était possible de réformer le syndicalisme, de développer la démocratie. Qu'il était possible de développer la participation des syndiqués et des personnels dans leur lieu de travail. Qu'il était possible, par ce moyen de porter l'action syndicale, à un niveau supérieur. Qu'il était possible et souhaitable de mettre en oeuvre dans notre milieu professionnel les décisions des Congrès confédéraux, notamment, le 42^e et le 43^e.

Le 43^e Congrès confédéral consacrait un long chapitre au thème « *La mise en oeuvre de notre démarche revendicative : un processus de lutte sur le lieu de travail* ». Nous avons été d'une grande naïveté car nous avons cru certaines méthodes de « reprise en mains » des organisations appartenaient au passé. Ce fut pour beaucoup de camarades, une très amère découverte, notamment ceux qui n'avaient pas d'expériences d'affrontements au sein d'organisations syndicales ou politiques.

Patrice Marchand

Tu as parlé de l'intervention de groupes de militants intérieurs ou extérieurs à la Fédération, peux-tu préciser ?

Roger Esmiol

Pour répondre à ta question, je ne prendrai pas en compte les anecdotes, les appartenances politiques éventuelles des militants et je ne ferai pas le procès des individus.

Quand je parle de « *groupes de militants* », je vise de petits noyaux de militants au niveau de plusieurs syndicats (PTTE, OPA, CETE) de l'Equipement, noyaux liés à un autre petit noyau militant de l'UGFF et enfin un petit noyau militant au niveau du Secrétariat de la Confédération elle-même. Cela se situe dans la période où la rupture le Congrès de Grenoble était consommée, Congrès jamais mis en oeuvre d'ailleurs. Cette rupture se traduit par l'adoption d'une « ligne dure ». Nous avions qualifié cette situation de la façon suivante « idéologie de la stagnation » dans un communiqué de presse publié en août 1991.

Pour répondre plus précisément à ta question, j'aborderai, après les syndicats de service et les branches catégorielles, un troisième point ; les divergences sur les questions de fond. J'ai choisi pour aborder de troisième point le document d'orientation du VII^e Congrès fédéral qui s'est tenu en juin 1990. Les propositions de la CGT se présentent comme un ensemble articulé en trois points :

- le service national de gestion et d'aménagement de l'espace avec des comités tripartites,
- le projet de développement du service publication,
- les syndicats de service et les branches catégorielles.

J'ai présenté en premier lieu le point 3. J'ai indiqué que ce n'était pas seulement de la cuisine interne, mais une question de fond dans le mouvement syndical des fonctionnaires de l'Etat, question résolue avec la fin de la crise de la Fédération des Finances.

Quelles étaient les propositions de la direction fédérale élue au VI^e Congrès et d'ailleurs réélue au VII^e Congrès. Cette fois -ci, on se trouvait en opposition avec la ligne du groupe dirigeant de la Confédération.

Dans le document d'orientation du VII^e Congrès fédéral, j'extrais les points suivants :

« 3 – Les enjeux du Service Public

(...) Le développement du service public suppose que chaque syndiqué, chaque agent prenne la parole, propose, intervienne dans la gestion de son service, contribue au développement des luttes.

Intervenir dans la gestion de son service, ce n'est pas un travail de bureau d'études, d'expert ; ce n'est pas non plus une activité réservée à une minorité de salariés. Intervenir dans la gestion de son service, c'est mettre en avant, à partir des intérêts des personnels et des usagers, leurs revendications, leurs besoins, et se donner les moyens de les faire aboutir et de les satisfaire. Dans chaque lieu de travail, d'une DDE, d'un CETE, d'un Service technique, spécialisé ou de recherche, ou dans tout autre service, c'est prendre la parole sur son salaire, ses conditions de travail, les moyens de travail dont on a besoin et sur les missions du service public. Intervenir dans la gestion, c'est intervenir au cœur des mécanismes de la crise ; c'est s'opposer au déclin de l'Équipement-Environnement. Intervenir dans la gestion, c'est formuler des propositions qui vont s'avérer en opposition avec celles du patronat, du gouvernement, du Ministère (...) La CGT dit oui à l'efficacité conçue comme efficacité économique et sociale (...) Intervenir dans la gestion, ce n'est ni de la cogestion, ni de la collaboration de classe ; c'est une démarche revendicative (...).

Source : Ensemble – Journal trimestriel de la Fédération nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Nouvelle série – N° 12 – Mars 1990.

« 4 – Sur l'intervention dans la gestion, quelques extraits de la position du groupe oppositionnel à la direction fédérale élue au VII^e Congrès :

(La position de la direction fédérale) « Évacue la nature et le caractère de classe de notre ministère » (...) « une telle démarche aboutit à privilégier les questions de gestion » (...) « Là est la racine essentielle du conflit au sein de notre fédération » (...) « Les thèses gestionnaires de la Fédération, d'acceptation dans les faits des réformes gouvernementales télescopent les luttes et les intérêts d'une masse de personnels ».

Patrice Marchand

En fait nous étions en avance ou « pas dans la ligne » ce sont des positions ou des attitudes à notre égard (PTAS) que nous retrouvons encore aujourd'hui, par exemple au sujet de la Décentralisation, par rapport à notre participation active dans les groupes d'échanges, on entend encore « syndicat d'accompagnement ».

Est-ce que l'on peut la comparer à la question importante de la « collaboration de classe » ?

Roger Esmiol

Cette position- refus de l'intervention dans la gestion de l'entreprise et a fortiori dans une administration d'Etat - est devenue la position officielle de l'appareil central confédéral. Il s'agit de rompre avec des propositions d'intervention dans les gestions des entreprises, d'investir la comptabilité analytique et lutter pour modifier, dans la valeur ajoutée, le rapport Profit/Salaires. Il s'agit de rompre avec l'idée qu'il faut développer de nouvelles formes d'intervention des travailleurs, bien au-delà de l'intervention classique dans et par les comités d'entreprise. Rappelons que la CFDT, avant son recentrage avait posé la problématique de l'autogestion, concept que ne prit jamais en compte d'ailleurs la CGT. Cette notion est alors écartée, par principe, avec mépris. Cela coïncide, au niveau de la recherche, avec l'exhumation des travaux d'Antonio Gramsci sur les Conseils ouvriers.

Comme les positions fédérales – jusqu'au VII^e Congrès – pouvaient paraître s'inspirer de ces travaux, nous avons été notamment qualifiés « **d'Italiens** » ce qui se voulait une grosse injure !

La position confédérale, refus de l'intervention dans la gestion et incapacité à prendre en compte le mouvement réel de la société, l'évolution des procès de travail, est devenue la position officielle après des débats violents au niveau de l'appareil central de la CGT, mais très peu au niveau des organisations confédérées, moins encore au niveau des adhérents et pas du tout au niveau des personnels. Elle a donné lieu à de violents débats – au niveau central de la CGT-. Elle s'est traduite par la démission d'Alain Obadia de la CE confédérale de la CGT et son retrait corrélatif de toute activité au sein de la CGT. (*cf Annexe 7*)

J'ai reproduit de très larges extraits de cette intervention, car Alain Obadia – avec sa propre argumentation- pose des questions de fond essentielles sur la capacité de la Cgt à prendre en compte les évolutions de la société et des procès de travail concret.

On comprend alors l'acharnement mis à liquider la direction fédérale de l'Equipement au VIII^eCongrès et surtout d'obtenir un changement d'orientation.

Ces positions s'accompagnent de slogans sur la Cgt « lutte de classes », mot d'ordre qui réapparaît aujourd'hui dans certains syndicats de la Cgt.

Au moment de la crise ouverte au sein de la Cgt à l'Equipement- 1991 la date coïncidant avec le débat aboutissant à la démission d'Alain Obadia- toutes ces recherches étaient rejetées comme relevant de la collaboration de classe. Dans une certaine mesure, le mouvement ouvrier français renouait avec les pratiques d'action « classe contre classe » des années '20. Il était donc impossible de laisser une Fédération importante de la Fonction publique d'Etat -la Fédération de l'Equipement- prendre en charge des thèses aussi hétérodoxes. Il fallait donc normaliser. Ce qui fut fait. Dans une pareille conjoncture, on voit que les chances de la direction fédérale élue au VII^e Congrès de poursuivre son activité étaient extrêmement minces

Je formule une hypothèse purement personnelle : la bataille sur les structures a permis alors, au sein de la Fédération de trouver une masse de manœuvre suffisante pour renverser le rapport de force au sein de la Fédération et évacuer la direction fédérale élue au VII^e Congrès de la Fédération Cgt de l'Equipement.

Patrice Marchand

*Cette bataille sur les structures, que nous venons d'aborder, était-ce la seule raison ?
Ou d'autres questions politiques de fond, commençaient-elles à faire débat ?*

Roger Esmiol

Il s'exprimait notamment sur la conception du service public.

Je vais maintenant présenter quelques éléments sur un autre point qui a été présenté comme une dérive de collaboration de classe. Il s'agit du projet de développement du service public

« 5- Le projet CGT de développement du Service Public

« Nous disons projet, car la CGT a des propositions cohérentes à faire sur le service. Nous disons développement du service public, car nous affirmons que le service public, non seulement doit être défendu, mais développé, pour répondre aux besoins sociaux. Quand nous disons service public, nous nous opposons à la privatisation et nous demandons la réappropriation des tâches, mais surtout une nouvelle articulation entre services publics et tissu industriel et économique reconstruit sur le territoire national.

Il ne s'agit pas d'élaborer le contre-projet technocratique de la CGT (...). Il s'agit d'une démarche revendicative (...). Le projet de développement du service public prend la forme de cahiers revendicatifs (...). Il comporte une phase de démocratie syndicale : élaboration par les syndiqués CGT (...) et une phase de démocratie de masse, avec l'ensemble du personnel. »

Source : Ensemble - Journal trimestriel de la Fédération nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Nouvelle série - N° 12 - Mars 1990 - p. 8 & 9

**Il est utile de rappeler que le document d'orientation du VII^e Congrès fédéral avait été adopté de la façon suivante 32 651 mandats pour, soit 90,7% - 625 contre, soit 1,7% - 2.699 abstentions, soit 7,6%..*

Position du groupe fractionniste sur le service public

« Les thèses gestionnaires de la Fédération (...) sont inamendables ; elles sous entendent deux conceptions du syndicalisme. Elles sous-entendent deux conceptions du syndicalisme. C'est pourquoi nous rejetons la constitution de comités au niveau local qui sont l'instrument du rôle de cogestion avec le syndicat, (...) ».

« Face au projet de service (de l'administration ndlr) il relève et de l'utopie et d'une conception erronée de ce qu'est le service public de concevoir un « projet CGT » comme en quelque sorte contre-projet au projet de service ».

Source : Ensemble - Journal trimestriel de la Fédération nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Nouvelle série - N° spécial Avril 1991 -

Je viens de répondre partiellement à ta question concernant le mode de manipulation interne et externe qui abouti au changement d'orientation après le VII^e Congrès fédéral. Le processus s'est déroulé de mars 1990 à juin 1991, date du « Congrès extraordinaire ». On peut noter un renversement de position du groupe dirigeant de l'UGFF en 1981. Le prétexte a été la position de la Fédération Cgt sur la décentralisation. Le reproche était de faire de l'étatisme et de vouloir défendre l'unicité des services : il aurait fallu passer en bloc aux collectivités locales.

Un deuxième point d'affrontement s'est développé à partir d'un projet de constitution d'une grande fédération des fonctionnaires qui aurait regroupé les fédérations ou syndicats des agents ressortissant du Titre II ou du Titre III du statut des fonctionnaires.

A l'époque, un large consensus a existé entre les divers syndicats nationaux sur deux points

- défendre l'unicité des Services déconcentrés et notamment des DDE,
- s'opposer à la « Grande Fédération » ; il est vrai que les syndicats des personnels de travaux s'opposaient à cette entreprise pharaonique pour défendre l'existence de leur syndicat national, menacé selon eux- et ils avaient raison par le projet. On voit qu'on trouve là des germes des futures contradictions relatives aux syndicats de service et aux branches catégorielles. La Fédération des Finances hostile à des projets beaucoup moins ambitieux de René Bidouze s'est également opposée à cette réorganisation.

Pour conclure sur l'orientation générale, j'ajoute un autre élément : l'accusation d'opportunisme, avec un sous -entendu politique sournois. Elle est présentée comme une évidence, sans précision, sans développement, avec une vague référence aux positions dénoncées de la FEN, dont la direction fédérale aurait été le porteur. Rappelons que la FEN depuis sa création, admet les tendances : socialiste, communiste, trotskistes de plusieurs courants. Les fractionnistes font référence auquel de ces courants et accusent donc la direction fédérale de faire partie duquel de ces courants ??

Texte des fractionnistes

« Nous avons le regret de devoir constater que les objectifs et les méthodes de notre Fédération sont identiques à ceux de la FEN comme en témoigne son récent Congrès de Clermont-Ferrand ».

Source : Ensemble – Journal trimestriel de la Fédération nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Nouvelle série – N° spécial Avril 1991 –

Une illustration de l'orientation dogmatique du groupe fractionniste : le rapprochement DDA-DDE (Extraits)

« Le rapprochement DDA – DDE

Que signifie pour nos syndicats le rapprochement DDA – DDE ? Il s'inscrit dans la privatisation des tâches de notre Ministère et de celles du Ministère de l'Agriculture. Il vise à restructurer (...) les corps techniques et notamment les grands corps qui se sentent orphelins avec la décentralisation et le passage au privé.

Il a pour objectif une nouvelle forme de tutelle sur les collectivités locales.

Il accélère les coopérations à la sauce gouvernementale entre les services publics et l'Europe »

Source : Ensemble – Journal trimestriel de la Fédération nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Nouvelle série – N° spécial Avril 1991 –

Sans crainte du ridicule, la direction fédérale élue au VIII^e Congrès extraordinaire va développer pendant plusieurs années des positions de ce type sur tous les sujets par écrit et devant l'administration. Aujourd'hui – décembre 2006- le syndicat CGT du Ministère de l'Agriculture a repris cette thèse, sans présenter la moindre revendication ; il faut noter qu'aux élections aux CAP il vient de passer sous la barre des 10% et que le syndicat affilié à la FSU est- de loin -l'organisation syndicale majoritaire dans ce ministère.

Comment les choses ont-elles évolué après le VIII^e Congrès fédéral ? Après le VIII^e Congrès, deux questions politiques sont « réglées » au niveau de l'orientation de la Fédération:

- la conception du service public,
- l'intervention dans la gestion.

En effet, une nouvelle direction fédérale « normalisé », est élue. Les réflexions, recherches, propositions qui avaient été menées dans les années antérieures sont abandonnées.

Dans la pratique, la direction fédérale et les syndicats qui – en principe – la soutiennent ne développent plus aucune réflexion ni proposition sur les domaines que j'ai cités ni sur les missions du ministère ni sur la réforme de l'Etat.

Dans les années qui vont suivre le VIII^e Congrès, la direction fédérale, avec les soutiens qu'elle a au niveau du groupe dirigeant de l'UGFF et de la Confédération CGT va mener l'offensive sur deux fronts :

- bloquer toute constitution de syndicats de service. Un seul syndicat est reconnu : celui de la Haute Garonne. (*cf Annexe 8*) Ceux qui ont passé outre les oukases fédérales, UGFF et confédérales ne sont pas reconnus comme syndicats et sont donc hors des circuits financiers et administratifs : pas de timbres ni de cartes CGT, rejet des UD et des UL. A cela s'ajoute des tentatives de débauchage des militants, de constituer des sections parallèles et concurrentes. Autrement dit nous sommes dans un processus d'exclusion ou mieux d'excommunication, car on peut parler de « chasses aux sorcières »,
- essayer de déstabiliser le SNPTAS-CGT qui continue de développer les positions hérétiques dénoncées au VIII^e Congrès et abandonnées par la nouvelle direction fédérale.

Patrice Marchand

La fracture est donc effective à cette date ?

Roger Esmiol

En effet, la Cgt à l'Equipement va s'exprimer par les syndicats nationaux et très peu ou pas du tout de manière globale. C'est d'ailleurs comme je le disais plus haut l'expression de la position de la Charte de 1973 sur la souveraineté des Syndicats nationaux.

Le SNPTAS-Cgt prend acte de cette situation et se constitue de fait en courant syndical doté de sa propre ligne syndicale, de ses propres analyses ; pendant dix ans environ, il ne participe plus aux Congrès de la Fédération, n'est pas présent dans ses instances, et adopte la même attitude vis-à-vis de l'UGFF. La Fédération, d'autre part -qui dispose d'importants locaux à la Défense- qu'elle n'utilise pas lui en concède un strict minimum ; le SNPTAS-CGT est sous représenté au CTPM. La Fédération ne lui communique aucune information que lui transmet l'administration.

Au niveau des syndicats de service, la situation est variable : celui de l'Essonne poursuit son fonctionnement, comme d'ailleurs celui de la Meurthe et Moselle. D'autres connaissent de sérieuses difficultés, comme celui de la Vendée ou celui du Calvados, réduit en fait aux seuls adhérents du SNPTAS-CGT. Dans cette situation, on comprend que les militants les plus décidés hésitent.

Plusieurs phénomènes vont se produire :

- il va exister, face à l'administration et dans les écrits publics deux positions différentes sur à peu près tous les sujets sur le catégoriel, chaque syndicat national développe ses propres positions, mais la direction fédérale essaie -sans beaucoup de succès - de doubler le SNPTAS. On assiste à la production d'un discours simpliste, de rejet de tout ce qui vient de l'administration - sans proposition alternative et même sans analyse Pourquoi : il faut mener la lutte de classe dans l'appareil de l'Etat... Le SNPTAS-CGT, malgré des conditions de travail très précaires : locaux insuffisants, droits syndicaux distribués au compte-goutte par la Fédération poursuit son travail syndical, à la fois sur le plan corporatiste et sur le plan des idées.
- le conflit, reporté principalement sur le SNPTAS-CGT et sur les quelques syndicats de service existant n'a pas, malgré la tentative permanente de déstabilisation porté ses fruits : les adhérents CGT sont restés soudés autour de leur organisation.
- Les Congrès ont validé les directions, les personnels ont fait confiance puisque des progrès notables ont été enregistrés à chaque élection pour pratiquement tous les corps, même s'il est vrai que les résultats ne sont pas satisfaisants pour les catégories A.
- Il n'y a plus de Fédération- comme cela existe aux PTT ou dans le privé - mais une coordination de syndicats nationaux : chaque syndicat national (L'USSER étant en fait un syndicat national) est donc souverain, dit ce qu'il veut, écrit ce qu'il veut, mène ou ne mène pas à sa guise des actions ; il ne se sent nullement engagé par la Confédération, l'UGFF, ou la Fédération à laquelle pourtant il participe. De ce fait, la situation d'autonomie du SNPTAS-CGT n'est pas tellement paradoxale.
- l'inexistence d'une Fédération va largement laisser le champ libre à l'administration, le fait de répéter inlassablement « non » à tout projet de l'administration lui laisse en effet le champ libre.

Ainsi, en ce qui concerne la décentralisation, faire semblant de croire – et tromper les personnels – que la Loi de décentralisation ne serait pas appliquée ou demander qu'elle soit suspendue a laissé toute latitude à l'administration. Comme la CGT n'a plus de Fédération à l'Equipement, elle joue un rôle très marginal à la Confédération, à l'UGFF, à l'UGICT... Or, le Ministère de l'Equipement intervient dans un ensemble de domaines où il aurait été nécessaire d'analyser les situations concrètes et de présenter des propositions, des analyses, des réflexions qui auraient utilement été débattues au sein des groupes de travail de la Confédération, des UD, des Comités régionaux : enjeu de la construction de la voirie , transport de passagers et de fret, urbanisme et planification spatiale, construction ; sur ce dernier point je rappelle les luttes menées par le mouvement social concernant les « sans-papiers » et la bataille pour le droit au logement. Par ailleurs, le groupe dirigeant la Fédération après le VIII^e Congrès n'a développé aucune réflexion ni proposition sur le secteur appelé RST (Réseau scientifique et technique). Je rappelle qu'il y a là 32 organismes, avec des organismes de recherche qui jouent un rôle important dans leur domaine .Je me borne à citer le CSTB, l'INRETS et l'IFREMER ;

Certes l'USSER mène en tant que syndicat national de fait une activité importante dans son champ d'activité – les CETE et les Laboratoires – Aux élections des CAP et CAD, les résultats, pour la Cgt sont importants. Mais la logique de syndicat national de fait a bloqué tout intervention Cgt sur l'ensemble des 32 organismes. Après le VIII^e Congrès, on assiste même à une régression dans la réflexion, car le document « Idées pour les CETE », fondé sur la nécessaire intervention dans la gestion, a été, en application de la nouvelle orientation, totalement passé à la trappe.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que les personnels, dans tous les syndicats font très largement confiance à la CGT, comme le montrent les élections aux CAP.

Patrice Marchand

Quelle est la situation du SNPTAS- Cgt après le VIII^e Congrès fédéral ?

Roger Esmiol

La situation est pour le moins inconfortable : le syndicat dispose de locaux insuffisants ; les permanences lui sont accordées -par la Fédération qui les centralise- au compte goutte. Le Syndicat doit mettre en place un système spécifique auprès de l'administration centrale pour disposer des informations qui lui sont plus ou moins, et surtout moins que plus transmises par la Fédération. La Fédération mène une offensive pour effriter l'organisation du syndicat ; elle parvient, sur des bases idéologiques ou de relation personnelle à débaucher un petit nombre de syndiqués. Malgré cela, elle ne réussit pas à faire basculer un nombre significatif de syndiqués du SNPTAS-CGT, et surtout des cadres syndicaux reconnus par les syndiqués et par le personnel. Ainsi, la Fédération essaie de doubler le SNPTAS-CGT en réalisant et en diffusant divers matériels catégoriels, en constituant des commissions parallèles. Dans la pratique, ces manoeuvres échouent. Pourquoi ?

Pour les raisons suivantes :

- le matériel catégoriel fédéral parallèle est médiocre, le plus souvent dogmatique et ne parle pas des problèmes réels des personnels,
- le syndicat a conservé son réseau de militants, de représentants en CAP qui lui font confiance,
- le syndicat poursuit la diffusion de son matériel en direction des syndiqués et du personnel ; ce matériel, qui a fait ses preuves dans le passé prolonge la fonction qui est la sienne depuis que le SNPTAS-Cgt existe ; il conserve sa fonction d'organisateur politique,
- le syndicat enfin continue de diffuser sur la politique du ministère, le service public des positions en actualisant celles qui étaient les siennes avant le VIII^e Congrès fédéral,
- les positions du SNPTAS-CGT rencontrent l'intérêt ou l'adhésion des personnels pour une raison très simple : le syndicat parle des problèmes concrets des agents et pose, sans dogmatisme mais sans complexe des questions politiques Le syndicat franchira une nouvelle étape en se dotant de moyens d'information modernes : messagerie, intranet, puis internet,
- les orientations du SNPTAS-CGT et sa direction reçoivent l'adhésion très massive des syndiqués ; de même les séances de débats sur divers thèmes rencontrent le même intérêt et la même adhésion,
- enfin, et c'est la vérification par la pratique de ses positions, le SNPTAS-CGT progresse régulièrement aux élections aux CAP, CAD, CCP concernant les catégories qui sont dans son champ de syndicalisation.

Le SNPTAS-CGT a d'ailleurs précisé dès son XI Congrès qui s'est tenu quelques mois après le Congrès fédéral ses positions de fond et son mode d'intervention au niveau professionnel. (cf annexe 9)

Notes

(1) Mouvement Anticolonialiste Français (MAF)

Organisation de soutien politique aux Mouvements de Libération Nationale et, pendant la guerre d'Algérie au FLN (Front de Libération Nationale. Le journal du MAF -Vérités Anticolonialistes- imprimé en Italie par Feltrinelli était diffusé clandestinement. Un seul numéro est disponible à la Bibliothèque Nationale.

Pour de plus amples informations, et notamment pour le Manifeste du MAF, voir Recherches Internationales - Printemps -été 1998.

(2) Front de Libération Nationale

Le Front de Libération nationale, né de la radicalisation des organisations politiques algériennes, à partir de 1954, s'affirme et devient le représentant du peuple algérien en lutte pour l'indépendance. Si, après l'indépendance, il affirmait, avec la Charte d'Alger, la construction du socialisme en Algérie, il a assez rapidement dérivé, je dirai vers la droite pour faire court. Il est devenu aujourd'hui un appareil aux mains de la bourgeoisie bureaucratique nationale. Le mouvement social a imposé un multipartisme représentant aujourd'hui un large éventail d'opinions.

(3) Solidarité

Organisation semi-clandestine dont le Comité directeur regroupait un large éventail de personnalités. Elle avait été créée par Henri Curile (*cf Note 4*) pour développer une activité de soutien politique et matériel aux mouvements de libération d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine.

Pour de plus amples informations, voir le Livre de Gilles Perrault « *Un homme à part* » et Recherches Internationales Printemps -été 1998.

(4) Henri Curiel

Fondateur dans les années 40 au Caire du MDLN, Mouvement Démocratique de Libération Nationale, un des Partis communistes existant alors en Egypte et tous clandestins. Expulsé d'Egypte, réside en France à partir de cette date ; il milite activement dans les organisations de soutien politique et concret au Front de Libération Nationale. Après la fin de la guerre d'Algérie, il crée « Solidarité », organisation de soutien politique et concret aux Mouvements de Libération d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine. Il infléchit à partir des années '70 son activité vers la recherche d'une solution politique au conflit israélo-palestinien et organise les premières réunions entre militants palestiniens et personnalités israéliennes. Il est assassiné à Paris à la sortie de son domicile le 4 mai 1978, par un commando soit de la CIA soit du Mossad (service israélien d'« action »)

Pour de plus amples informations, voir le Livre de Gilles Perrault « *Un homme à part* »

(5) Le Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT

La CGT organise des collectifs de travail sur divers domaines ; ces collectifs sont placés sous la responsabilité d'un Secrétaire de la CGT. Jean -Louis Moynot a piloté le Centre pendant la période où j'y travaillais moi-même. Le Centre effectue des analyses, des rapports pour la direction de la CGT, prépare des interventions de la Confédération, des articles pour la presse confédérale. Je n'ai pas ressenti de pression particulière d'organismes extérieures, ni de censure quelconque.

(6) UGFF

L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, constituée déjà avant la libération, regroupe les syndicats de la Fonction publique d'Etat à l'exception de ceux qui en 1947-1948 ont constitué la Fédération de l'Education Nationale et de la Fédération postale CGT qui a toujours refusé d'adhérer à l'UGFF, bien jusqu'à la transformation des PTT en deux établissements publics -la Poste et France Télécom- les personnels aient été régis par statut général des Fonctionnaires. Les Fédérations CGT de la Fonction publique d'Etat sont constituées de syndicats nationaux. A partir de 1973, divers syndicats non fédérés ont été directement rattachés à l'UGFF. Les syndicats nationaux, hérités des associations qui existaient avant que le droit de se syndiquer soit explicitement reconnu aux fonctionnaires regroupent un nombre variable de corps. Cela rend difficile, voire impossible la prise en compte des intérêts des salariés de manière globale dans un milieu professionnel déterminé (Finances, Equipement ...) ; cette prise en compte globale n'existe pas au niveau des lieux de travail locaux ou très ponctuellement.

(7) 40 000 non-titulaires

Ces non-titulaires étaient des personnels payés sur crédits de travaux et dits « tas de cailloux ». Un grand nombre d'entre eux avaient été recrutés, à partir de 1966, pour effectuer des tâches imparties désormais au Ministère dans la phase d'expansion qu'il a connu alors, par exemple pour les activités de planification urbaine en DDE ou, pour un temps, dans des services inter- régionaux (les OREAM). En ce qui concerne les CETE, constitués également après 1966, la très grande majorité des agents- à l'exception de fonctionnaires exerçant principalement les tâches de direction- avaient été recrutés sur la convention collective (administratifs de la chimie).

40 000 non-titulaires (suite)

Les règlements les régissant étaient soit locaux, variables donc suivant le service, soit dans quelques cas nationaux. La lutte de la Cgt a été la suivante : obtenir dans l'immédiat des garanties identiques à celles des fonctionnaires et notamment des Commissions paritaires ; exiger la titularisation des agents. La revendication portait simultanément sur l'amélioration des conditions réglementaires des agents et la revalorisation des situations des fonctionnaires.

(8) Ligue communiste

La Ligue communiste a été fondée en 1969 par la fusion d'un courant du PCI (Parti communiste Internationaliste) fondé lui-même en 1944 avec les Jeunesses Communistes révolutionnaire constituées en 1966. Dissoute en 1973 à la suite d'un affrontement sévère avec la police, elle se reconstitue en Ligue Communiste Révolutionnaire. La Ligue Communiste Révolutionnaire fait référence au marxisme et la majorité de ses courants s'affirment dans la filiation du trotskisme. Au plan international, elle est membre de la IV^e Internationale.

(9) SNPTAS- CGT

Le Syndicat National des Personnels Techniques et administratifs (SNPTAS-CGT) a été constitué en 1967 lors de la création du Ministère de l'Equipement. J'ai retenu deux documents relatifs à cette constitution :

Préambule aux Statuts :

La réforme de l'administration a provoqué la fusion respective des services centraux et des services extérieurs des anciens ministères des Travaux publics et de la Construction. Les organisations syndicales CGT : Syndicat national du personnel de la construction - Syndicat national des techniciens, Agents de bureau et agents des Ponts et chaussées - Syndicat des personnels de l'Administration Centrale des Travaux Publics et des Transports, réunis en Congrès du 16 au 19 Octobre 1967 à Dourdan (Essonne) ont décidé de fusionner et de constituer un nouveau Syndicat national, adapté aux nouvelles structures de l'administration.

Ce syndicat national est régi par les statuts ci-après adoptés par le Congrès. Le Congrès constitutif du Syndicat national considère que l'adoption de ces statuts correspond, dans une situation donnée, à la volonté des personnels concernés de créer une nouvelle organisation syndicale, mais n'exclut pas la perspective d'un regroupement général de tous les syndicats du Ministère de l'Equipement et du Logement.

(NDLR : le nom du Ministère a varié d'une période à l'autre).

Statuts du SNPTAS-CGT (Extraits)**Article premier**

Le Syndicat national des techniciens, personnels de bureau et agent de service des Ponts et Chaussées, le Syndicat national des personnels de l'administration centrale des Travaux publics et des transports, décident de se grouper en seul organisme qui prend le nom de :

***SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS
ET DE SERVICE DU MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT,***

Lequel adhère à la Confédération générale du travail par l'intermédiaire de la Fédération des Personnels techniques et administratifs.

Il adhère également à l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires.

Article 6 : Organisation des sections

Dans chaque département ou administration centrale, ainsi qu'éventuellement chaque fois qu'une concentration particulière du personnel l'exige, les adhérents sont organisés en une Section syndicale, laquelle adhère aux Unions départementales et locales de la CGT. La section syndicale fait également partie de la section départementale de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires.

Article 27 : Journal syndical

Le Syndicat national édite un journal d'information et d'éducation syndicale qui s'intitule :

CGT- EQUIPEMENT- INFORMATIONS

NDLR:

1) Sige Le SNPTAS-CGT prendra à son 2^e Congrès le nom de SGTAS- CGT pour revenir par la suite à la dénomination antérieure.

2) Journal du syndicat : Le Numéro 6 de CGT-Équipement informations (27 Octobre 1967) précise que CGT-Équipement - Informations remplace Reconstruisons (MRU) et Ponts et Chaussées (Travaux publics et transports).

(10) Congrès extraordinaire

Le VIII^e Congrès – extraordinaire – de la Fédération s'est tenu en juin 1991, soit deux ans après le VII^e Congrès (1989). Il faut noter que ce VIII^e Congrès avait pour objet de rompre radicalement avec le VII^e Congrès. Je rappelle que, pour ce VII^e Congrès le document d'orientation et la Commission exécutive avaient été élus à la quasi unanimité des mandats (*cf Ensemble -Nouvelle série N° 12 - Mars 1990*). On peut s'interroger sur la signification de votes d'approbation aussi larges remis immédiatement en cause dès le lendemain du VII^e Congrès. Un groupe qui a fonctionné comme une fraction au sein de la Fédération a mis en oeuvre cette rupture en liaison avec un groupe au niveau de l'UGFF et un groupe au niveau du secrétariat confédéral. Il convient de noter que dans des discussions de couloirs, avant la clôture du VII^e Congrès, on entendait dire que « ce n'était qu'un sursis ». Autrement dit, manœuvres, intimidations, procès d'intentions, dossier sur le secrétaire général étaient déjà préparés ou en cours d'élaboration.

Il s'agissait de développer une rupture sur trois points :

- liquider la direction fédérale élue au VII^e Congrès, en faisant une fixation sur le secrétaire général,
- bloquer tout processus d'évolution de la Fédération, sur deux éléments : les syndicats de service et les branches catégorielles,
- substituer à une orientation déclarée opportuniste une orientation soi-disant de luttes de classe.

(11) La constitution de la CGT

Les syndicats ouvriers deviennent légaux par la Loi de 1884. Pour autant des syndicats existent depuis longtemps, imposés dans les entreprises par les rapports de force. C'est en 1895, au Congrès constitutif de Limoges que la CGT est créée. C'est en 1906, au Congrès d'Amiens qu'est adoptée la Charte d'Amiens qui demeure, pour une large part inscrite dans l'orientation de la CGT. Ainsi la Charte d'Amiens proclame l'indépendance de la CGT par rapport aux partis politiques. Cette orientation différencie profondément la CGT d'autres organisations syndicales où les tendances politiques sont ouvertement reconnues, voire même l'élection des dirigeants sur des listes dont la couleur est affichée. Bien entendu, cette orientation de la Charte d'Amiens n'a pas été toujours appliquée.

(12) La structure de la Confédération CGT

La CGT s'est constituée au Congrès de Limoges le 23 septembre 1895. Ce Congrès réunit les délégués de 28 Fédérations d'industrie ou de métier de 18 Bourses du Travail et de 126 syndicats non fédérés. Il convient de rappeler que la reconnaissance légale des syndicats ne date que de la Loi du 21 mars 1884. La CGT va conserver la double structure qui existait en 1895 au moment de sa création : un niveau local, les Unions départementales et un niveau d'entreprise avec les Fédérations. L'organisation de la CGT est devenue, avec le temps de plus en plus complexe. **Au niveau local**, il existe aujourd'hui des Unions locales et des Unions régionales, en plus des Unions Départementales. **Au niveau des entreprises** il existe outre les Fédérations des syndicats, des Syndicats, des sections syndicales –reconnues seulement en 1968- mais qui existaient de fait depuis très longtemps, des Unions de syndicats, des organisations spécifiques comme l'UGICT (Union des Ingénieurs cadres et techniciens), l'Union confédérale des retraités, l'UGFF (Union générale des Fédérations de Fonctionnaires). La réforme des structures de la CGT est périodiquement débattue, mais jamais mise en oeuvre réellement. La Confédération repose en fait sur un équilibre très complexe, des rapports de force multiples et changeants. La modification d'une ou plusieurs du dispositif engendre ou risque d'engendrer des conflits insurmontables ; la crise de la CGT à l'Equipement illustre bien ce fait. La CGT est une Confédération. Les orientations stratégiques et les élections de la Direction politique de la CGT procèdent du Congrès. Le Congrès est, selon les statuts de la Cgt, le Congrès des syndicats. Par contre, entre deux Congrès, l'instance de décision politique est le Comité Confédéral National (CCN) qui rassemble les Unions départementales et les Fédérations. Ainsi, la position de la CGT sur le projet de traité constitutionnel européen a été définie par le CCN et non par le Bureau Confédéral ou la Commission exécutive.

(13) Une situation assez semblable à celle des PTT

Les PTT étaient alors une administration d'Etat, organisée dans le cadre d'un Ministère et avec tout un ensemble de systèmes d'intervention : centre de tri, distribution du courrier, services de télécommunications. Le Ministère des PTT avait développé des modes de régulation face aux grandes entreprises. J'emploie l'imparfait, car aujourd'hui l'organisation des Postes ou de France Télécom a beaucoup évolué.

Les PTT constituaient un monopole d'Etat pour, à l'origine, les activités de la Poste, du Télégraphe et du Téléphone ; elles étaient devenues Postes & Télécommunications. Dans le cadre national, les fonctions collectives correspondant aux activités que j'ai citées plus haut étaient exercées par la puissance publique, dans le cadre d'un monopole d'Etat et plus précisément dans un Ministère, celui des PTT.

Une situation assez semblable à celle des PTT (Suite)

Ce monopole d'Etat avait des activités spécifiques, différentes d'autres administrations dont la fonction était essentiellement administrative, d'ordre public ou de la défense de la Nation. Nous avions l'habitude de caractériser les PTT comme un Ministère technique et faisions de même pour l'Equipement. Toutefois il faut noter que les fonctions collectives gérées par la puissance publique dans le cadre du Ministère de l'Equipement présentent des différences évidentes avec les PTT...

Le Ministère des PTT a fait place à deux EPIC, l'un pour la Poste, l'autre pour les Télécoms. Je prends le cas des Télécoms : les fonctions collectives Télécoms sont exercées désormais dans le cadre de la concurrence avec d'autres intervenants privés ; France Télécom, pour sa part s'est redéployée à la manière d'autres oligopoles et développe une activité au plan international. En ce qui concerne l'Equipement, on a plutôt assisté à un mouvement d'externalisation d'activités. Les premières ont été les Autoroutes, gérées par des organismes publics extérieurs au Ministère, puis privatisées récemment. Le mouvement le plus important d'externalisation s'est opéré avec la première et la seconde décentralisation, externalisation qui s'est effectuée au niveau d'autres segments de la puissance publique, les collectivités territoriales. Nous avions l'habitude de considérer qu'il y avait des ressemblances entre les deux ministères. Pendant longtemps, la revendication d'un corps de dessinateurs au moins au niveau C & B se fondait sur l'examen de ce qui existait aux PTT. La Fédération postale était très consciente de sa spécificité et a toujours refusé d'intégrer l'UGFF !

(14) Fonctionnaires et/ou salariés

Je dis « salariés » Pourquoi ? Qualifier les fonctionnaires de salariés n'est pas une question de vocabulaire, mais un problème de fond. Le fait de qualifier les millions d'agents de la Fonction publique (Titre II, III, IV du statut), et de dire qu'ils reçoivent des salaires, signifie que l'on considère que ces agents font partie de l'ensemble des salariés. Cela va à l'encontre d'une illusion selon laquelle les conditions de salaire, les statuts, les droits sociaux, les droits syndicaux seraient déterminés par la décision ou l'arbitraire du souverain national ou local. Que ces éléments seraient en quelque sorte exogènes par rapport au mouvement social. Cette illusion sert de fondement à une organisation syndicale des agents de la Fonction publique d'Etat différente de celle des autres salariés, une liaison faible avec les autres syndicats, et, par période, la constitution d'une grande Fédération des fonctionnaires autonome dans la CGT. La création de l'UGFF, au lieu et place de la Fédération Générale des Fonctionnaires à la Libération traduit cette volonté de mieux intégrer les fonctionnaires dans l'ensemble des salariés.

(15) La FPTA

La Fédération des Personnels Techniques et administratifs a été créée en 1951. Cela a constitué à mettre sous la même étiquette Fédération tout un ensemble de syndicats qui n'étaient pas intégrés dans les Fédérations existantes. Cette création correspondait à la nécessité de répondre par une mesure administrative, mettre ensemble un vaste secteur « diverses organisations » à la nécessité d'assurer une représentation des syndicats dans une Fédération ; je rappelle que le CCN – l'organisme décideur entre deux Congrès- est des **Fédérations** et des UD. La Fédération, et non les syndicats, est partie prenante du CCN. Dans les archives du SNPTAS-CGT que nous a transmises Francis Sentis, on trouve un certain nombre de bulletins ronéotés de la Fédération : ce sont des documents de caractère très général. Le secteur fédéral Equipement avait été constitué pour permettre aux syndicats du Ministère de l'Équipement de développer en commun une activité syndicale.

(16) L'évolution des organisations CGT

On constate des évolutions importantes : constitution d'une part de la Fédération des services publics et de la Fédération des services de santé, à partir d'une Fédération unique ; regroupement de divers syndicats du secteur minier.

(17) Un petit nombre d'ingénieurs des Ponts ...

« La création du Ministère de l'Equipement porte la marque personnelle du Président de la République (*à l'époque Charles de Gaulle- ndlr*). Celui-ci ressentait le besoin de rationaliser l'organisation du gouvernement regroupant les attributions de certaines administrations et en créant un petit nombre de super - ministères qui auraient la charge de grands secteurs de problèmes. C'est ainsi qu'en même temps que le ministère de l'Equipement, un ministère des Affaires sociales est créé, regroupant les ministères chargés jusque-là du Travail et de la Santé (...) Parmi les individus et les groupes qui ont promu une réforme profonde de l'appareil d'Etat, deux jouent un rôle particulièrement important : Edgar Pisani et le corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées. L'un et l'autre ont prôné la fusion des deux ministères (*Travaux publics et Construction - ndlr*) et influencé la décision du chef de l'Etat. (...) »

En 1965, les dirigeants du corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées ont fait remettre au chef de l'Etat un rapport présentant les avantages qu'aurait la création d'une administration unique chargée de l'urbanisme et des travaux publics, en revanche, les problèmes du logement (...) seraient abandonnés à une administration spécifique. (...)

Un petit nombre d'ingénieurs des Ponts ... (Suite)

Cantonnés dans leurs attributions techniques, implantés dans leurs provinces, les ingénieurs des Ponts ne s'aperçoivent pas immédiatement (...) qu'ils sont absents des postes de synthèse, de coordination et de conseil qui se développent dans l'appareil d'Etat (...) notamment dans le sillage de l'importance croissante accordée aux attributions économiques de l'Etat. (...)

Vers 1960, les Ingénieurs des Ponts vont se livrer à un véritable travail de prospection, recherchent de nouveaux domaines, de nouvelles activités sur lesquelles assurer leur emprise. (...) Mais la plupart des Ingénieurs des Ponts demeurent convaincus qu'il n'y a pas d'avenir en dehors du Génie civil et de l'implantation locale. (...)

En 1963, grâce à une révolution de palais, un petit nombre de jeunes ingénieurs des Ponts prend en mains les rênes du corps et impose autoritairement ses vues. Il s'agit d'un groupe de 6 à 8 ingénieurs âgés de 30 à 35 ans unis par des liens de camaraderie. (...) Leur coup de force suscite des réactions outrées des notables du corps, ahuris de voir à quel point les « jeunes gens » peuvent manquer de respect à l'égard des traditions en vigueur. Pour la première fois dans l'histoire du corps des Ponts de jeunes ingénieurs prennent la direction jusque-là réservée aux anciens.

Ce groupe poursuit deux objectifs :

- le premier est de dégager en grand nombre les ingénieurs des Ponts de la gestion des services départementaux des Travaux publics, et de les placer à des fonctions de direction d'études, de conseil et de synthèse, notamment à Paris. Le corps doit essaimer massivement dans les autres ministères, meubler les postes de l'administration centrale, exporter ses talents vers le monde des affaires et les sociétés para-publiques,
- Le second objectif que se fixent les jeunes dirigeants du corps est plus immédiat et plus difficile à la fois. Le corps se sent à l'étroit au sein du ministère des travaux publics. (...) Les jeunes dirigeants du corps (...) proposent que leur corps prenne en charge l'aménagement urbain, tâche réservée jusque-là au ministère de la Construction.

Source : La création des DDE – Jean Claude Thoenig et Ehrard Ehrenberg - Document établi dans le cadre d'une recherche du CNRS- 1970

(18) Les Syndicats de service selon quelques Congrès Fédéraux

V° Congrès avril 1983

« Dans chaque service (une DDE, un CETE, un service spécialisé, une administration centrale...) on a besoin d'une organisation de la CGT rassemblant toutes les sections syndicales locales, tous les syndiqués... La Commission Exécutive développera toutes initiatives en ce sens »

VI ° Congrès 1988

« La Fédération est constituée à ce jour :

- des Syndicats nationaux,
- des Unions Fédérales,
- des syndicats de service créés en fonction des décisions des Congrès des syndicats nationaux : IX° Congrès des PTAS du 22-26 avril 1985, Congrès des CETE.

L'orientation tendant à créer des syndicats de service partout où les conditions sont réunies – donc en plein accord avec les militants et les adhérents – est soutenue et impulsée par la Fédération. Elle correspond aux objectifs des 41° et 42 ° Congrès confédéraux pour une plus grande responsabilité des syndiqués dans leur entreprise ».

VII ° Congrès juin 1989

« La Fédération CGT de l'Equipement-Environnement est constituée à ce jour :

- des syndicats nationaux,
- des Unions Fédérales,
- des syndicats de service,
- des Unions Fédérales.

(...)

Comme l'on fait le SNCETE et le SNPTAS dans leur Congrès respectif il appartient à chaque syndicat national avec ses militants, ses adhérents, de choisir la meilleure organisation pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels qu'il regroupe (...) »

VIII ° Congrès extraordinaire (Juin 1991)

Le texte du groupe dirigeant l'opposition à la direction fédérale élue au 7° Congrès déclare notamment :

« La Fédération est composée :

- de syndicats nationaux et unions de syndicats,
- de syndicats de service et de site.

Les Unions fédérales ne doivent pas être considérées comme des structures (...). Les Unions fédérales doivent jouer pleinement le rôle de coordination, (...) leur faire jouer un autre rôle qui consisterait à gommer les identités qui composent les Unions Fédérales ou à se substituer aux sections des syndicats, voire même aux nationaux (...) »

Annexe N° 1

« La dissolution de la Fédération des PTA

(...) Les dirigeants de l'UGFF suggèrent au Bureau Confédéral que s'engage une réflexion collective sur les problèmes d'orientation et d'organisation du syndicalisme de la Fonction publique. (...) Quelques échanges de vues sont réalisés au début de 1972. (...) Dans l'immédiat, la question d'une restructuration de la Fédération des PTA est concrètement posée. (...) La préparation des textes préparatoires au Congrès de l'UGFF provoque interrogations et inquiétudes au sein de la Fédération des Finances. (...)

« Le Congrès de l'UGFF décide (...) de réunir un Congrès extraordinaire chargé de prononcer la dissolution de la FPTA et d'en déterminer les modalités. (...) Une seule solution paraît possible : l'adhésion directe de syndicats non susceptibles d'être utilement réunis dans une Fédération ; la création d'une Fédération de l'Équipement est envisagée. (...) Le bureau de l'UGFF examine les problèmes posés dans ses réunions de novembre et décembre 1972.

« La Fédération des Finances est hostile aux propositions de la FPTA, dont elle estime qu'elles mettent en cause les structures de l'UGFF et font peser des dangers sur l'avenir des autres Fédérations (...)

« Le Congrès extraordinaire de la FPTA, réuni les 11 et 12 janvier 1973, prononce la dissolution. (...)

Source : René Bidouze- Les fonctionnaires sujets ou citoyens - Le syndicalisme des fonctionnaires de 1947-1948 à 1988 - Editions sociales -pp.285 & 286

Les réactions à la dissolution de la FPTA

« La création de la Fédération des PTA en 1951 et sa fusion avec la Fédération des Ponts et chaussées en 1961 ne correspondait à aucune réalité syndicale. (...) La Fédération des PTA était donc fondée à se dissoudre et les syndicats de l'Équipement ont eu autant de raisons que ceux des Finances de se constituer en Fédération. Les autres syndicats peuvent opérer des restructurations, se grouper par ministère (...) Les responsables de la Fédération des Finances craignaient que l'adhésion directe des syndicats ex-PTA à l'UGFF ouvre la voie à la disparition, à terme, des Fédérations. Dans l'immédiat, le plus sûr moyen d'éviter une telle évolution, c'était le blocage statutaire. La Fédération des Finances (...) renforçait tout ce qui pouvait contribuer à affirmer sa raison d'être, son autonomie, ses particularismes. (...)

Source : René Bidouze- Les fonctionnaires sujets ou citoyens - Le syndicalisme des fonctionnaires de 1947-1948 à 1981 - Editions sociales -pp.289-290

Mes remarques sur ce point

La création de la Fédération de l'Équipement a été menée dans le cadre de discussions avec la Confédération sur l'organisation des Syndicats de la Fonction publique, où la situation était extrêmement confuse à l'image de la FPTA. La dissolution de la FPTA a été menée dans le cadre de discussions au sein de l'UGFF, ce qui est aussi normal, étant donné qu'il était utile de savoir comment fédérer les composantes de cette Fédération. Enfin la dissolution de la FPTA a été prononcée par le Congrès extraordinaire de cette Fédération des 11 & 12 janvier 1973. Je constate que les procédures suivies sont parfaitement normales.

René Bidouze note que la Fédération des Finances a été hostile à toute réforme des structures des affiliations des syndicats de la Fonction publique d'Etat.

Je pense que ce refus comportait plusieurs raisons :

- la volonté de maintenir le statu-quo dans l'organisation de la Fédération des Finances,
- des fantasmes sur des ordres soit disant donnés par le Parti communiste dont René Bidouze aurait été la courroie de transmission,
- la crainte de voir se constituer une Fédération puissante, portant atteinte à l'hégémonie de la Fédération des Finances dans l'UGFF et dans la CGT,
- des divergences non exprimées sur l'orientation syndicale.

Cette situation va avoir deux conséquences :

Le conflit entre la Fédération des Finances et l'UGFF s'atténuerait avec l'élection de Jean Christophe Le Duigou au secrétariat de la Fédération des Finances. Un sous-conflit existerait entre la Fédération des Finances et celle de l'Équipement, sur tous les domaines de l'action syndicale : titularisation, réforme de la grille des salaires, conduite des luttes...

Annexe N° 2

« La création de la Fédération de l'Equipement

Les 25 & 26 janvier 1973, la Fédération de l'Equipement tient son Congrès constitutif. Elle va regrouper 40 000 adhérents actifs et plus de 8000 adhérents retraités... Elle sera donc d'une importance comparable à celle des Fédérations des Finances ou de la FERC. Elle regroupera à elle seule la moitié des retraités adhérents à la CGT dans la Fonction publique (non compris naturellement les PTT, les communaux et les hospitaliers). Selon les résultats des élections aux CAP, elle n'est pas seulement l'organisation la plus représentative, elle est majoritaire. (...)

La création d'une Fédération de l'Equipement correspond aux réalités et aux besoins de la lutte syndicale ».

Source : René Bidouze- *Les fonctionnaires sujets ou citoyens – Le syndicalisme des fonctionnaires de 1947-1948 à 1981 - Editions sociales -pp.287*

Mes remarques sur ce point

René Bidouze souligne la capacité d'action, d'intervention, de réflexion et de propositions que la Fédération de l'Equipement pouvait représenter. Il n'y pas tellement à l'époque -ni encore moins aujourd'hui- de secteur professionnel avec une aussi importante syndicalisation et des résultats aussi élevés aux CAP.

C'est en prenant en compte cette réalité que les directions fédérales qui se sont succédées de 1973 à 1991 ont considéré qu'il était possible de porter l'organisation CGT à un autre niveau, de développer encore les capacités d'action, de réflexion et d'intervention. Il s'agissait simplement de développer l'organisation collective des salariés de ce secteur professionnel sur le lieu de travail. Dans les débats qui ont suivi au SNPTAS-CGT l'examen de cette crise, Georges Bublex –longtemps secrétaire général du SNPTAS-CGT- a accusé publiquement l'action du groupe dirigeant de « forfaiture ».

Je partage pleinement ce point de vue ».

Document complémentaire :

« La Fédération CGT de l'Equipement a (...) pris des positions originales concernant la décentralisation, refusant un éclatement des DDE. Elle prône un Service national de gestion de l'espace, qui serait à la disposition de tous les échelons institutionnels. Dans les DDE seraient créés des comités d'orientation et de gestion tripartite, composés d'élus des collectivités locales, de représentants de l'administration et du personnel élu sur listes syndicales. La Fédération de l'Equipement a adopté une position critique mais positive en matière de modernisation des services ».

Source : Jeanne Siwek-Pouydesseau - *Les syndicats de Fonctionnaires depuis 1948-*

Annexe 3 :

L'évolution des DDE de 1966 à 1991

1-La configuration des DDE telle qu'elle résultait de la fusion de 1966 avec quatre encadrés.

On notera que le service ordinaire des Ponts et Chaussées faisait apparaître les fonctions de direction sous le sigle de l'Ingénieur en chef ou de l'Ingénieur en chef adjoint. La Direction de la Construction, par contre indique la fonction de Directeur.

La DDE fait apparaître la fonction de Directeur, de Chef de service des infrastructures et non d'Ingénieur en chef ou d'ingénieur en chef adjoint comme pour le service ordinaire.

Théoriquement d'autres corps peuvent prétendre exercer les fonctions de Directeur de la DDE ; les réticences à la fusion d'une partie du corps des Ponts exprimaient cette inquiétude de voir ces fonctions leur échapper. En fait une très lente évolution marquera l'exercice des fonctions de DDE par d'autres corps que les IPC.

Dans la configuration de 1966, les subdivisions territoriales, qui reprennent à l'identique les activités des subdivisions du service ordinaire vont connaître deux évolutions :

- le nombre des subdivisions va diminuer très peu de temps après la fusion,
- les subdivisions vont devenir polyvalentes, c'est à dire intégrer l'urbanisme.

2- L'organisation d'une DDE en 1991

L'organigramme de la DDE de la DROME est profondément différent de l'organigramme type de 1966. On notera que les sigles correspondant aux différentes activités sont très différenciés par rapport à ceux de 1966. Le système des subdivisions demeure. A noter que l'organigramme présenté ici représente une DDE après la première décentralisation. Je ne reviendrai pas ici sur les bouleversements qu'a généré cette première décentralisation.

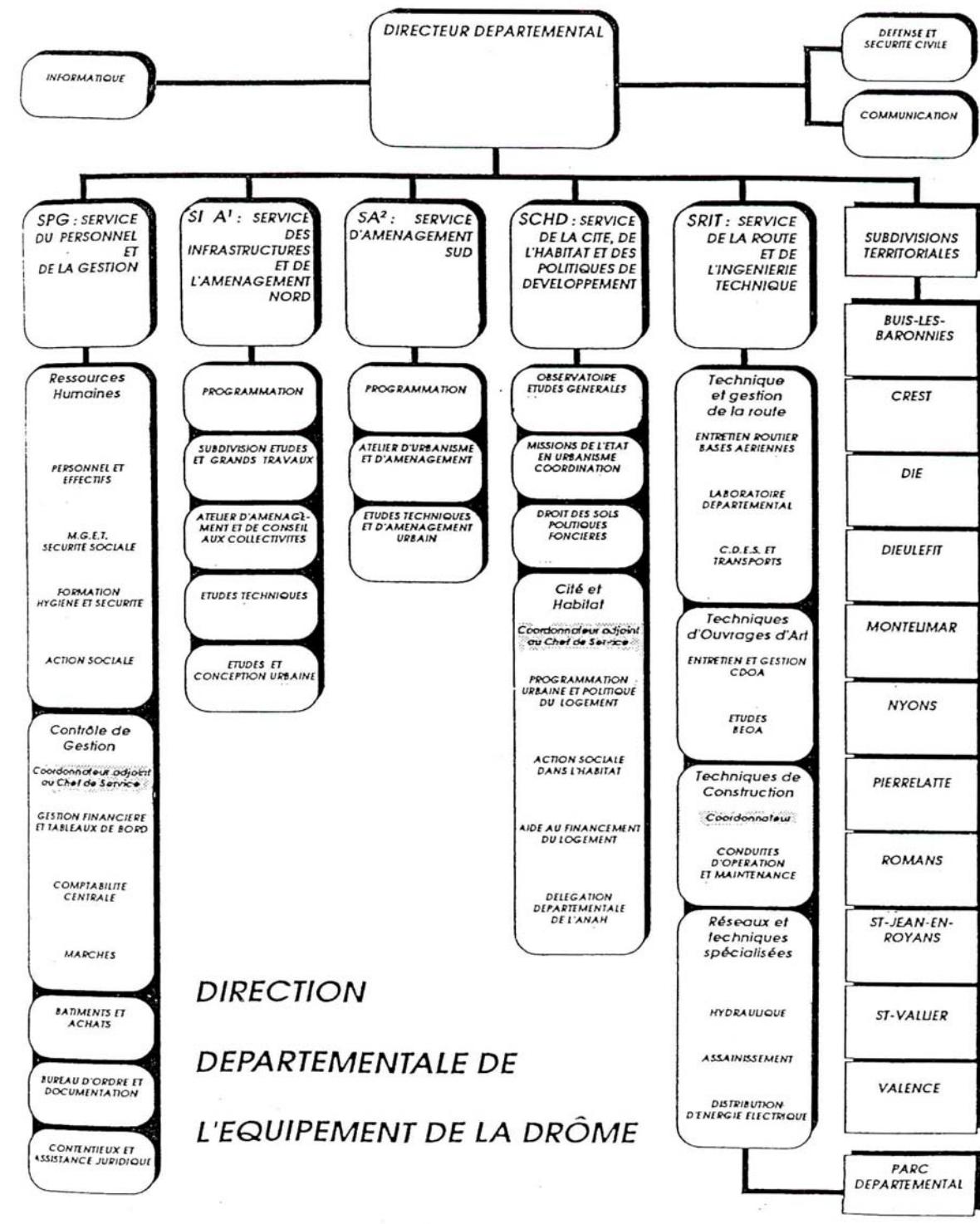
L'organigramme de la DROME représente l'un des très nombreux systèmes d'organisation des DDE. Si les grandes fonctions, Routes, Urbanisme, Logement sont présentes dans les différentes DDE, l'organisation concrète de la DDE est extrêmement variable d'une DDE à une autre.

Cette évolution se poursuivra, au fil de l'eau pourrait-on dire ; mais avec la seconde décentralisation, la configuration des DDE va subir une nouvelle et profonde mutation, en particulier avec le transfert massif de routes au Conseil général.

1- La configuration des DDE telle qu'elle résultait de la fusion de 1966

Encadré N° 1

Organigramme -type d'une Direction départementale du MRU



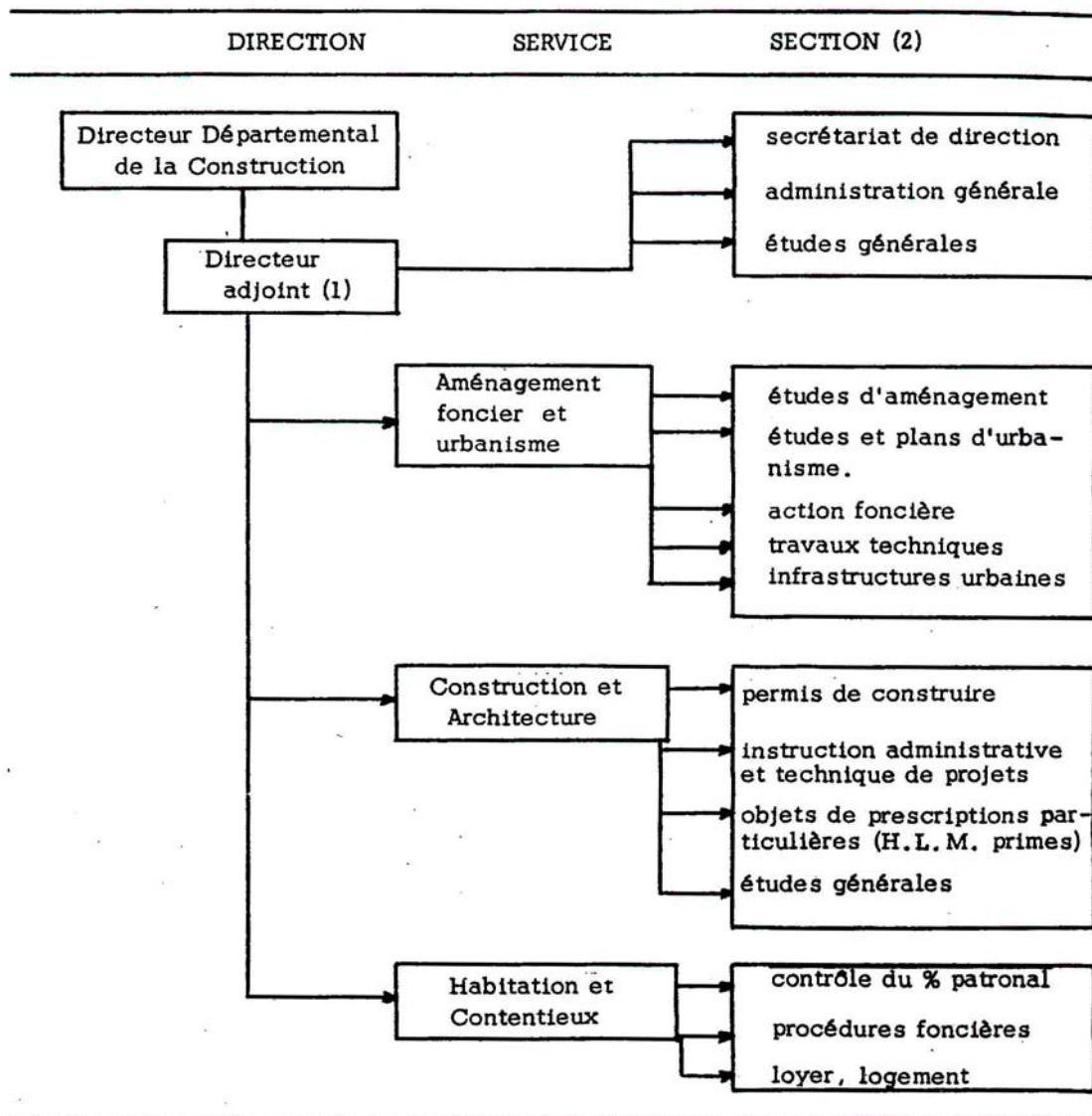
Source : La création des DDE- Phénomènes de corps et réforme administrative.

Jean-Claude Thoenig et Ehard Frieberg - Paris 1970 - Archives du SNPTAS-CGT

1- La configuration des DDE telle qu'elle résultait de la fusion de 1966

Encadré N° 2

Organigramme-type d'un service ordinaire des Ponts & Chaussées



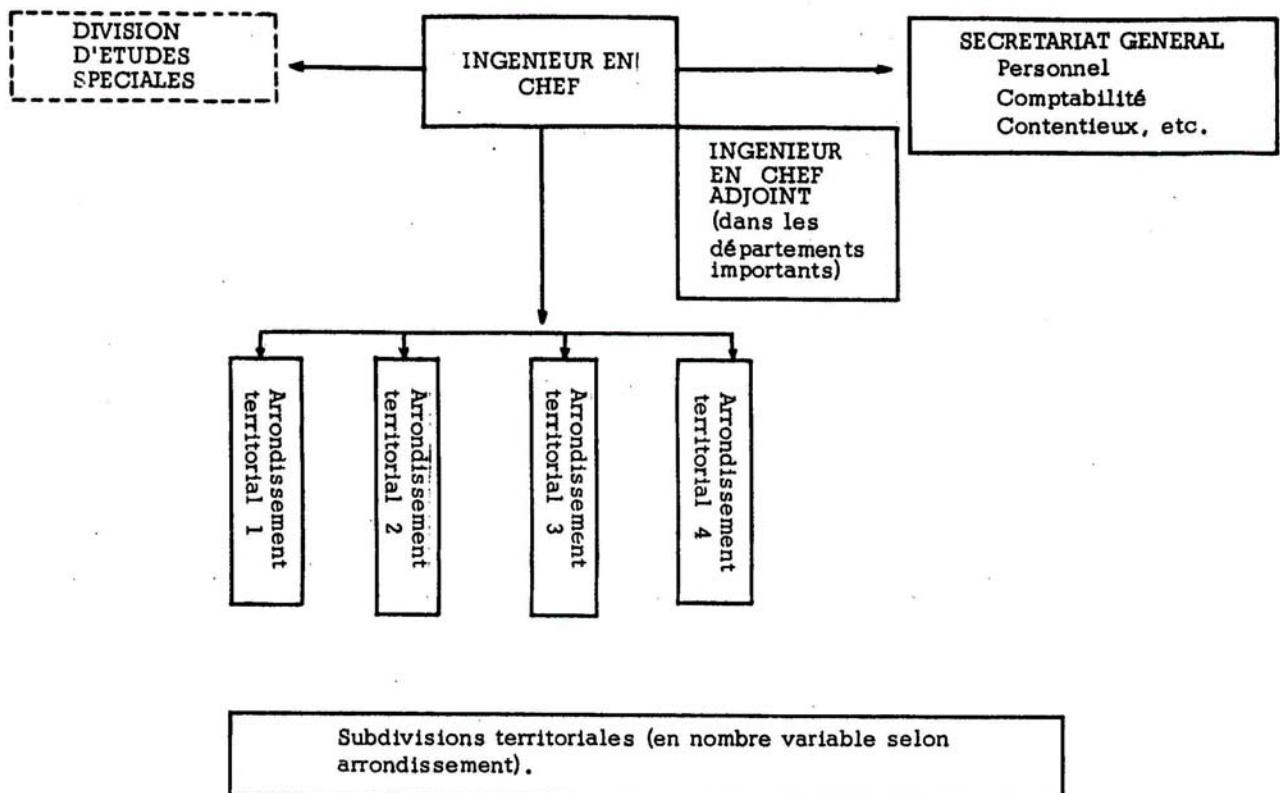
(1) Dans les directions avec moins de 60 agents, il n'y a pas de directeur adjoint.

(2) Selon la taille et l'importance des tâches des directions, la décomposition des services en sections est plus ou moins poussée.

1- La configuration des DDE telle qu'elle résultait de la fusion de 1966

Encadré N° 3

Organigramme-type d'une Direction départementale de l'Équipement

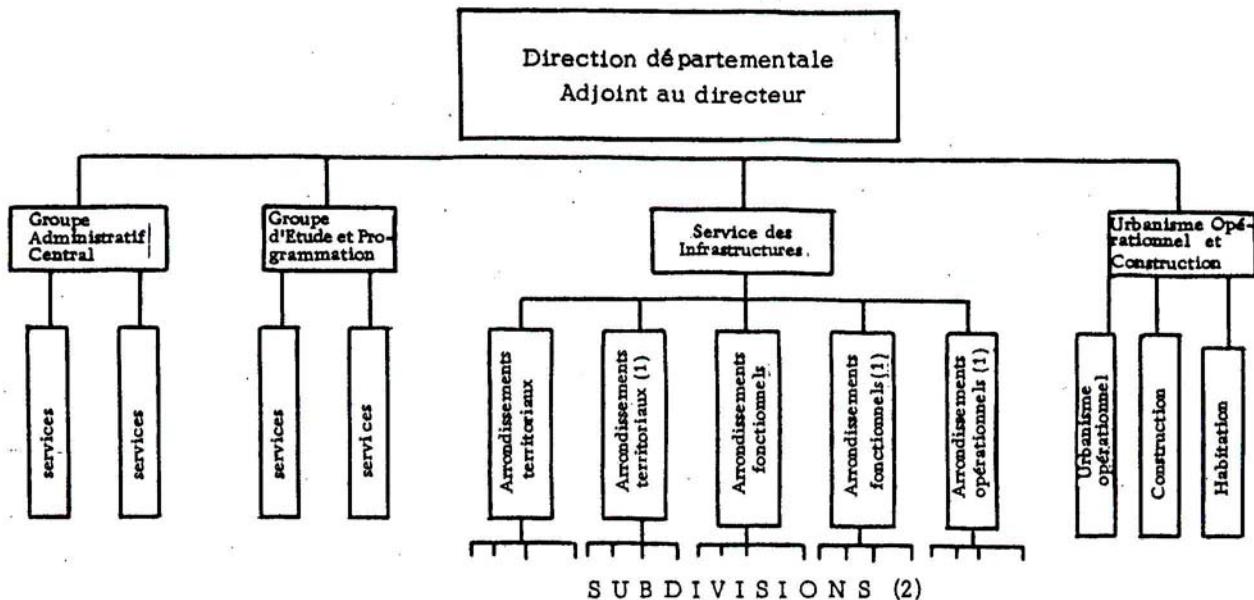


Source : *La création des DDE- Phénomènes de corps et réforme administrative*
Jean-Claude Thoenig et Ehard Frieberg - Paris 1970 - Archives du SNPTAS-CGT

1- La configuration des DDE telle qu'elle résultait de la fusion de 1966

Encadré N° 4

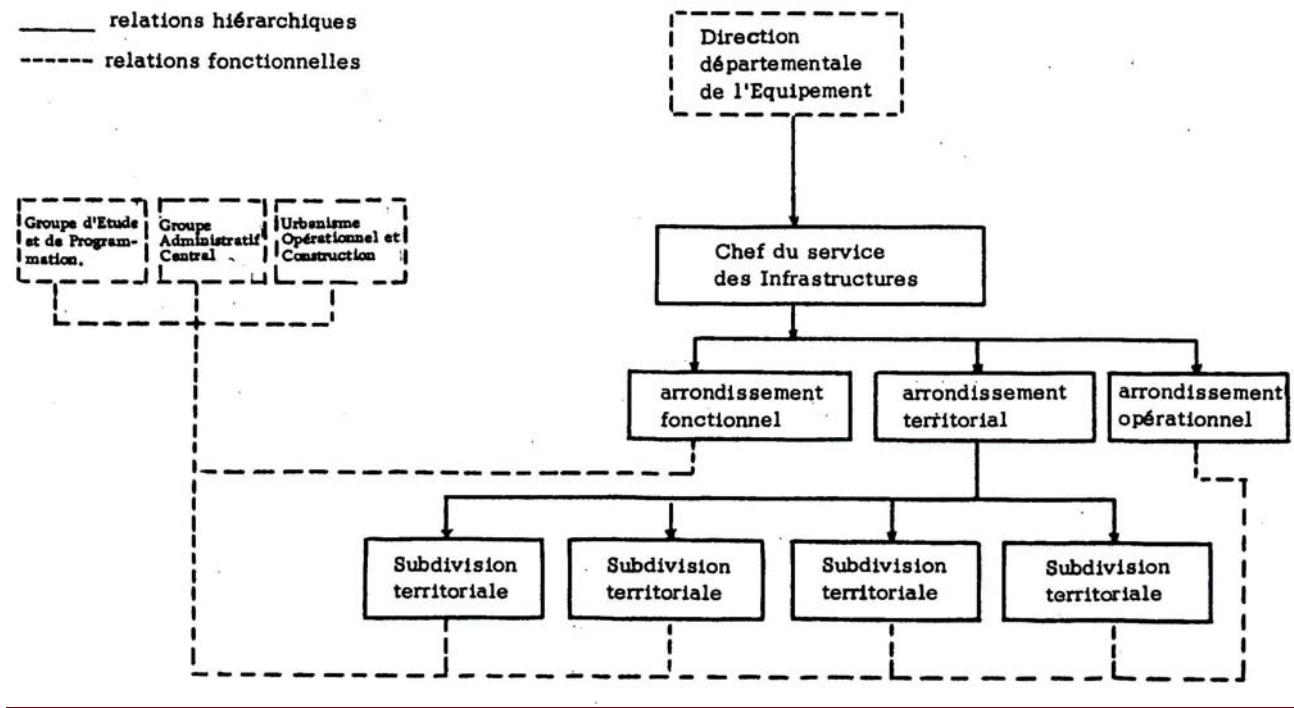
Schéma de la nouvelle organisation du service des infrastructures



(1) Le nombre d'arrondissements est variable. En règle générale, le nombre d'arrondissements territoriaux devrait être limité au minimum, et celui des arrondissements fonctionnels et opérationnels augmenté. De même ces derniers devaient être considérablement étoffés en personnel et moyens pour constituer désormais le nouveau point fort de INFRA.

(2) En nombre variable selon les arrondissements.

2- L'organisation d'une DDE en 1991



Source : Le courrier du militant de l'Équipement et de l'Environnement

- Numéro spécial - Janvier 1991 Archives du SNPTAS-CGT

Annexe N° 4

La section syndicale dans la Fonction publique d'Etat

1. La section syndicale d'entreprise a été reconnue tardivement dans le Code du travail. C'est la loi du 27 décembre 1968, en application des « Accords de Grenelle » qui l'institue. La loi N° 82- 915- du 28 Octobre 1982 - article 10 et 10-1 - reprend les dispositions du texte de 1968.
2. La section syndicale est inscrite dans l'article L.412-6 du Code du travail :
« Chaque syndicat représentatif peut décider de constituer au sein de l'entreprise une section syndicale qui assure la représentativité des intérêts matériels et moraux de ses membres conformément aux dispositions de l'article L.411-1. »
3. L'article L.411-1 définit la capacité des syndicats à constituer des sections syndicales. Un autre article du Code du Travail, l'article L.412-6 comme d'ailleurs les articles L. 411 et suivants du Code du travail ne visent pas explicitement uniquement les entreprises. De ce fait les salariés de la Fonction publique, et, en particulier ceux de l'Equipement bénéficient de ces droits.
4. Pour ce qui est de la Fonction publique d'Etat, le statut (Titre II), on peut noter que le décret N° 82- 447 du 28 mai 1982, relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique n'est pas dépourvu d'ambiguïté. La terminologie du décret est la suivante « *les organisations syndicales* » et, pour la représentation au Conseil supérieur de la Fonction publique « *les Fédérations de fonctionnaires* ». Les syndicats nationaux ne sont pas cités.
5. Pour ce qui est de la section syndicale, elle est citée explicitement une seule fois :
Décret du 28 mai 1982 - Titre II - De l'exercice du droit syndical Conditions d'exercice des droits syndicaux locaux:

« L'administration doit mettre à la disposition des organisations syndicales les plus représentatives dans l'établissement considéré, ayant une section syndicale, un local commun. (...) »

Annexe 5

Le syndicat de site : deux exemples dans la Fonction Publique d'Etat

1 -L'organisation du Syndicat national CGT du MRU

Le Syndicat Cgt du MRU

« Le 3 mai 1945 (...) fut créé le Syndicat national du personnel du MRU affilié à la Confédération générale du travail. Sur l'initiative du Syndicat de la délégation départementale de Versailles (...) les délégués d'une trentaine de syndicats de province formés ou en formation furent réunis en Congrès constitutif (...) Le syndicat de l'administration centrale, né dans la clandestinité (...) adhéra à l'organisme primitif qui devint de ce fait le Syndicat national actuel (...) ».

Source : Reconstruisons N°1 - Editorial -Mars 1946- Extraits -

Le journal « Reconstruisons » publie régulièrement un état d'organisation du Syndicat national et de ses syndicat départementaux dont le nombre progresse après le 1^{er} Congrès. On constate aussi que la scission de FO a eu une incidence relativement faible (Voir Gaspe N°31)

2 La Fédération postale CGT (année de référence 1991)

Extraits des statuts

« *Titre I : Constitution et buts de la Fédération*

Article premier – Les syndicats départementaux et Unions fédérales CGT regroupant les travailleurs et travailleuses des POSTES & TELECOMMUNICATIONS constituent une organisation prenant le nom « Fédération Nationale des travailleurs et travailleuses des Postes & Télécommunications CGT ». Son siège est à Montreuil (Seine – Saint – Denis), 263 Rue de Paris. Y sont adhérents tous ceux, toutes celles qui possèdent la carte pluriannuelle CGT, le timbre FNI et acquittent la cotisation mensuelle.

Titre II : Composition de la Fédération (...)

Article 4 – La Fédération se compose de syndicats départementaux qui groupent les sections syndicales, les sections départementales UFC (Unions fédérales des cadres ndlr) et UFR (Unions fédérales des retraités ndlr), les adhérents isolés du département groupés dans le syndicat départemental.

Article 5 – Chaque syndicat départemental adhère obligatoirement à l'UD CGT de son département.

Article 6 – Le syndicat départemental peut se décentraliser, avec l'accord de la Fédération, en plusieurs syndicats départementaux. Dans ce cas, ces syndicats départementaux ont chacun la responsabilité qui incombe à un syndicat départemental ».

Source : Le Courrier du militant de l'Equipement et de l'Environnement – Numéro spécial-Janvier 1991

Remarque :

En ce qui concerne d'autres agents publics, ressortissant depuis les Lois de 1982 du statut de la Fonction publique, à noter que les salariés des collectivités territoriales (Titre III) sont organisés au niveau de la commune, du conseil général, et la région lorsqu'elle a été créée.

Ceux des organismes publics des services de santé, Hôpitaux par exemple (Titre IV du statut de la Fonction publique) sont organisés au niveau de chaque service concerné.

Annexe 6

Le syndicat national : terrain privilégié des manoeuvres bureaucratiques

René Bidouze dans son ouvrage « Les fonctionnaires sujets ou citoyens » a longuement commenté la scission de 1947 dans les syndicats de la Fonction publique d'État. Il constate notamment que la forme d'organisation en Syndicat national a permis en 1947 les manoeuvres scissionnistes de FO, et par la suite développe des méthodes bureaucratiques. J'ai choisi quelques extraits de ce texte ; on trouvera également un commentaire :

« La Fonction publique est, en 1947- 1948, un terrain privilégié pour les manoeuvres scissionnistes (...) Il est évident que le mouvement syndical des fonctionnaires est considéré par les dirigeants de la tendance FO comme une des bases essentielles du réformisme et comme un de leurs principaux points d'appui. (...) Les formes et l'étendue de la scission dans la Fonction publique s'expliquent par des raisons spécifiques. Elles sont le reflet de la nature même de la Fonction publique, des structures du mouvement syndical et de leur histoire.

*« La base du syndicalisme est bien le syndicat national * (...) propre à la Fonction publique au sein des centrales ouvrières. Le fonctionnaire adhère au groupement constitué dans son administration, association professionnelle au début du siècle devenue plus tard syndicat. Le problème numéro un c'est celui de l'unité, de la cohésion de ce groupement. Vient ensuite celui de son insertion dans un ensemble plus vaste aux niveaux de la Fonction publique et du monde du travail.*

« C'est ce qui explique, pour une large part, que la scission se soit faite par pans entiers (...) Bien que déjà en recul, les pratiques bureaucratiques, le syndicalisme de sommet, en honneur non seulement à la tête de la Fédération générale des fonctionnaires et de la plupart des syndicats qu'elle regroupait de faire basculer leurs organisations à FO ou dans l'autonomie (...)

** Ces considérations sont valables pour la Fonction publique d'Etat, la Fonction publique territoriale et hospitalière étant dès cette époque organisée dans des formes identiques aux syndicats d'entreprises du privé ; la même remarque vaut pour les PTT, qui rappelons-le, sont organisés en syndicats départementaux locaux.*

Source: René Bidouze Les Fonctionnaires sujets ou citoyens Tome I pages 364, 365 & 366

Mon commentaire

Dans la crise de la Cgt à l'Equipement dans les années '90, on retrouve les éléments suivants dont parle René Bidouze pour la période antérieure.

1. Les pratiques bureaucratiques au niveau de l'UGFF, héritière comme on l'a déjà dit de l'ex-Fédération des Fonctionnaires CGT ; et j'ajouterais les pratiques bureaucratiques au sein de la Confédération elle-même (*Cf la déclaration d'Alain Obadia*).

2. Les manoeuvres de sommet : dans les années '90, pour s'en tenir à la Fonction publique d'Etat, elles ont pris une grande ampleur. La Fédération des Finances a été l'objet de manoeuvres complexes- pendant 10 ans - pour la « normaliser ». La Fédération de l'Equipement a pris, si on peut dire le relais, et la crise a duré 10 ans (*Voir document complémentaire ci-après*).

3. A l'Equipement, le rôle des syndicats nationaux est comparable à la situation que décrit René Bidouze. La manipulation n'est pas organisée à l'Equipement par des groupes se réclamant du réformisme politique ou syndical comme en 1947. Bien au contraire, ils dénoncent le réformisme et la pratique de collaboration de classe de la direction fédérale issue du VII^e Congrès. Mais la pratique est exactement la même.

4. On assiste à un phénomène identique à celui qui s'est produit en 1947 : le rejet de l'orientation fédérale se fait par pans entiers, sans débats au niveau des adhérents, comme l'a rappelé le XI^e Congrès du SNPTAS-CGT. En effet, il aurait été beaucoup plus difficile de manipuler une centaine de syndicats de site implantés dans chaque service, et le débat avec les syndiqués et les adhérents aurait rendu l'opération d'excommunication des hérétiques hasardeuse.

Annexe 6 (Document complémentaire)

La crise au sein de la Fédération des Finances CGT

1- Le point de vue d'une historienne du syndicalisme

« La crise éclata ouvertement en 1975, avec une lettre de la Fédération des Finances au bureau confédéral (...) Elle taxait l'UGFF de centralisme et l'accusait de violer la démocratie interne....) La guérilla de la Fédération des Finances se poursuivit en 1979 où elle accusa les instances de la CGT de graves carences lors du refus de l'accord salarial. En 1981, elle votait contre la déclaration concernant l'élection présidentielle et contre les documents préparatoires au Congrès. La Fédération des Finances fut reprise en mains (...) En juin 1982, le rapport fédéral fut rejeté (...) Un nouveau secrétaire général fut proposé par l'UGFF, Jean-Christophe Le Duigou...).

Source : Jeanne Siwek-Pouydesseau – *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*

2- Le point de vue d'un ancien secrétaire confédéral de la CGT

« Mon syndicat le Snadgi est un syndicat, comme disait Benoît Frachon, qui a toujours joué un rôle d'enfant terrible de la CGT parce qu'il n'a pas jamais été parfaitement aligné... Comment ce syndicat a-t-il été repris en mains ? De plusieurs manières, mais surtout par l'intermédiaire de l'UGFF. C'est l'UGFF qui a joué un rôle déterminant dans la reprise en mains de ce syndicat (...) Au syndicat, on a liquidé les membres de la direction qui refusaient de s'aligner et on en a fait un syndicat dans la ligne ».

Source : *La syndicalisation en France depuis 1945* -CERAT- Entretien avec Dominique Labbé et Jacques Derville – Entretien réalisé en 1995

Annexe N° 7

1 - Intervention d'Alain Obadia à la Commission exécutive confédérale

13 Octobre 1994

« Je pense que le problème majeur de la CGT est sa difficulté persistante à s'adapter vraiment, au-delà des mots, - au monde du travail tel qu'il est aujourd'hui et plus globalement - aux réalités de la société dans laquelle nous agissons. En regardant lucidement les choses, je pense que nous continuons à raisonner avec la nostalgie de la société française d'il y a trente ans. C'est à dire une société industrielle n'ayant pas encore atteint le stade de l'information généralisée, une société dans laquelle le salariat est très largement dominant et une classe ouvrière avec des statuts, des garanties collectives stables, une société dans laquelle le développement de la Nation et du progrès social peut relever de la responsabilité d'un Etat ayant pour essentiel les moyens de commande et dans laquelle les aspects internationaux qui sont aujourd'hui devenus mondialisation demeurent relativement limités et sous contrôle.

« Nous avons été très adaptés à cette société. On peut le regretter. Mais ça ne sert à rien. Elle ne constitue plus le cadre de notre activité. Or, d'un certain point de vue, l'état réel de notre implantation, fait que nous sommes de manière très dominante, beaucoup plus représentatifs de ces réalités que du monde diversifié d'aujourd'hui.

« Ce qui nous conduit, dans les faits, là encore, même si nous disons tout autre chose dans les discours généraux, à une conception pour l'essentiel, protestataire et statique de la défense des acquis. Ce qui nous conduit, à l'inverse, à être dramatiquement absents sur le terrain des propositions qu'il nous faudrait faire aujourd'hui pour des garanties sociales réellement efficaces dans un contexte qui a profondément changé, ce qui est pourtant l'une des conditions essentielles pour le développement du mouvement social.

« Après mûre réflexion, je ne pense pas être trop sévère en portant cette appréciation. Elle me semble malheureusement correspondre à la réalité. Et il y a des raisons fortes pour qu'il en soit ainsi. Je ne reviens pas sur le document du CCN concernant l'état de notre syndicalisation, sur la discussion qui a commencé à ce propos, mais avec tant de réticences, on s'en souvient ! Il est vrai que l'essentiel de nos forces est concentré dans des secteurs limités et typés du monde du travail dans lesquels notre approche peut encore paraître pertinente. Bien que, pour ma part, je nuancerai cette appréciation. Je pense en effet, que dans nombre de ces secteurs, beaucoup de salariés se posent des questions sur la manière la plus efficace de faire vivre la défense de leurs acquis et plus généralement de leurs intérêts sans ignorer ou faire semblant d'ignorer les bouleversements technologiques et structurels intervenus ces dernières années dans une crise profonde, avec la volonté, non de s'y plier, mais de trouver des réponses concrètes en terme de progrès social.

« Mais, plus largement, en dehors de ces secteurs, et là nous touchons la partie la plus large du salariat, les blocages dont je parle empêchent de faire les pas en avant indispensables et urgents afin que la CGT puisse vraiment se développer.

« Ceci ne concerne d'ailleurs pas que nous. C'est un problème qui concerne tout le syndicalisme et qui conditionne sa capacité à trouver des réponses à la crise profonde qui le touche.

« Comment ne pas nous interroger sur l'impossibilité dans laquelle nous sommes vraiment, sur le systématisme avec lequel toute volonté d'aborder lucidement les problèmes que la réalité nous pose est transformée en affrontements, en procès d'intention, en placement sous suspicion permanente ».

Source . La syndicalisation en France depuis 1945 -CERAT- Entretien avec Dominique Labbé et Jacques Derville – Entretien réalisé en Novembre 1995

2 - Document complémentaire à l'intervention d'Alain Obadia : entretien avec Gérard Alezard

« A l'époque du Congrès de Grenoble (26 novembre – 1^{er} décembre 1968) on voit la CGT se doter d'une réflexion propre dans toute une série de domaines, mais cela s'est très vite arrêté. Ce qui semblait en question, c'était la capacité propre et spécifique de la CGT sur une série de sujets : la crise, les rapports avec les partis politiques, la notion d'indépendance nationale ».

Source . La syndicalisation en France depuis 1945 -CERAT- Entretien avec Dominique Labbé et Jacques Derville – Entretien réalisé le 20 septembre 1995

3 - Document complémentaire à l'intervention d'Alain Obadia.

Commentaires de Dominique Labbé à un entretien avec Ernest Deiss

(ndlr) Il s'agit du vote au CCN de la CGT de novembre 1994 suite à la démission d'Alain Obadia, vote portant sur le rapport introductif.

« Les grosses Fédérations restent fidèles au secrétaire général -Louis Viannet à l'époque ndlr - : cheminots, chimie, métallurgie, fédération de l'Equipement « normalisée en 1991 ». En nombre d'adhérents, les conservateurs dont parle Alain Obadia sont donc majoritaires ».

Source. La syndicalisation en France depuis 1945 -CERAT- Entretien avec Dominique Labbé et Jacques Derville – Entretien réalisé en novembre 1995

4 - Document complémentaire à l'intervention d'Alain Obadia

lettre de démission du Bureau confédéral de Christiane Gilles et de Jean-Louis Oynot

« Nous avons démissionné du Bureau Confédéral. Le Comité Confédéral National s'est refusé à faire la critique des trois dernières années d'activité de la CGT. Notre conviction est que le sens du 40^e Congrès était d'affirmer, face à la crise et aux attaques subies par les travailleurs, une volonté d'unité plus profonde, un élargissement de la démocratie dans le syndicat et dans les luttes, une plus grande autonomie du mouvement syndical. En fait, la CGT s'est éloignée de cette orientation et de toute l'évolution qu'elle avait subie pendant une longue période. C'est pour cette raison qu'elle a rencontré de nouvelles et graves difficultés. Il est nécessaire d'analyser les erreurs d'appréciation sur les conditions de la lutte et les moyens du changement, qui ont conduit à cette situation.

Pour avoir aujourd'hui la capacité de prendre l'initiative et de porter les espoirs des travailleurs, il aurait été indispensable d'entreprendre cette analyse.

Pour susciter une participation dynamique des travailleurs au changement, l'unité d'action syndicale est une des conditions indispensables. Il aurait fallu décider de tout faire pour y parvenir.

Les conditions de la préparation du 41^e Congrès décidées par le CCN d'une part, les conditions de travail d'autre part, nous rendent impossible de continuer à assumer la responsabilité collective du bureau.

Chacun de nous s'exprimera dans le débat qui doit s'ouvrir, comme membre de la Commission exécutive élue par le 40^e Congrès »

Source : Entretien du Cerat avec Jean-Louis Moynot réalisé le 8 juin 1995

Annexe 8

Extraits de l'intervention de Jean François Tortajada

au VI^e Congrès du Syndicat départemental de la Haute Garonne

« Il y a 18 ans et 4 jours, 450 adhérents étaient réunis à la salle des fêtes de Mauzac, pas très loin d'ici, pour faire la même chose, en créant notre syndicat départemental et ses 24 sections de site (...) Avant ce 15 décembre 1988, la CGT-Équipement était divisée en plusieurs syndicats, à savoir : la CGT des personnels d'exploitation (PTTE), la CGT des Ouvriers de Paris et d'ateliers (OPA), la CGT des personnels techniques, administratifs et de service (PTAS). L'ensemble se rassemblait en une Union fédérale CGT. Mais, qu'en le veuille ou non, il y avait 3 Cgt en face d'un seul directeur. Après le 15 décembre 1988, la Cgt formait une seule et unique entité rassemblant l'ensemble des catégories. Élément important pour ne pas dire capital : la Cgt était organisée concrètement sur le lieu de travail avec 24 sections de site, près des agents, réunie en un seul syndicat départemental (...) Il faut rappeler certains points essentiels pour comprendre cette décision de 1988 ;

- ♦ La Cgt ne peut pas et ne doit pas être une structure figée et personne d'autre que les adhérents n'est propriétaire de la Cgt et de sa forme d'organisation. Ce sont eux qui décident. Partant de là, rien ne doit interdire d'adapter en permanence l'outil syndical en fonction de l'environnement et des objectifs. Le seul et indispensable guide doit être celui de l'efficacité maximum pour la défense du service public, pour la défense des intérêts collectifs et individuels des salariés. Au-delà de la simple défense, il y a bien sûr la lutte pour des acquis et droits nouveaux.
- ♦ Le deuxième point, qui confirme le premier, c'est qu'en 1988, la Cgt Equipment venait de traverser une période de 4 à 5 ans, voire plus, si on remonte au rapport Guichard, qui avait fondamentalement bousculé les pratiques. En effet, la première phase de transferts et de négociations de conventions diverses, issues de la Loi de décentralisation Deferre, avait conduit les 3 sections PTTE, PTAS et OPA que je citais au début de mon intervention à travailler quasi exclusivement ensemble.

Pourquoi ?

- ♦ Parce que nous touchions à un champ d'activité syndicale sans doute moins investi jusqu'alors, à savoir, celui des missions, de l'organisation du travail et des services, celui de la gestion et de l'intervention dans la gestion des services. Je rappelle cela, car ce n'est pas faire offense aux anciens que de rappeler que malgré tout, l'activité syndicale dans la fonction publique, y compris la Cgt, tournait historiquement autour du catégoriel et du statut et non sur les missions.

C'est bien en ce sens que cette fameuse période était quelque chose de nouveau. (Les militants qui ont été à l'initiative pour créer le syndicat départemental 31), en clair, ont concrètement opposé un véritable projet de développement de service public à celui programmé de l'éclatement et du démantèlement des services (...) Il faut également rappeler que déjà, le rapport de forces en nombre d'adhérents et en mobilisation des agents était important. C'est l'élément essentiel qui est toujours autant d'actualité en 2006 !

- ♦ La conclusion : Elle est d'une logique implacable.

La création du syndicat dans sa forme actuelle ne résultait pas de l'imagination et de l'envie de faire des choses pour le plaisir. Non ! Le syndicat départemental est né d'une suite logique de l'activité des quelques années précédant sa création et du besoin d'être en phase avec un environnement nouveau. Il fallait tout simplement y penser et surtout ne pas se freiner dans l'envie et les possibilités de le faire. (...)

Quelques rappels sur le bilan

- ♦ Tout d'abord, de 1988 à 1990, la Cgt a vu ses rangs augmenter d'une centaine d'adhérents. Depuis, nous sommes en permanence entre 550 et 600 adhérents, soit pour la seule DDE, 34 % des agents syndiqués, du directeur aux catégories C. On doit pouvoir faire mieux, mais c'est déjà pas trop mal. Nous avons malgré tout le problème de la fidélisation à régler. Il faut faire entre 15 et 25 adhésions tous les ans pour maintenir ces chiffres.

- ♦ La Cgt représente 68% des suffrages, toutes catégories confondues avec des pics à 88% notamment pour l'exploitation. Nous sommes majoritaires partout et je noterai en plus, qu'en 2003, nous avons gagné la majorité au CTP du CIFP alors que nous n'étions pas représentés et que nous avons obtenu un siège au CTP de la DRE où là non plus, nous n'étions pas présents. (...)

Pour autant le but, ce n'est pas d'être fort pour le seul plaisir de la structure, ce qui n'a aucun sens, mais c'est dans l'intérêt des revendications, des luttes et des victoires.

Sur la question des luttes, quelques points forts à retenir :

- ♦ 1989- 1990 : une période de lutte et d'initiatives dans les sections de site avec des temps forts départementaux sur les moyens et le fonctionnement des services : équipement des centres d'exploitation, matériel, équipement des bureaux. Là encore, il faut souligner que nous avons expérimenté la mise en oeuvre d'une orientation majeure du syndicat, à savoir le cahier revendicatif, section par section, élaboré par les syndiqués et le personnel, un outil redoutable pour nos directions.

*Extraits de l'intervention de Jean François Tortajada
au VI^e Congrès du Syndicat départemental de la Haute Garonne (Suite)*

Rappelons que Jean-Louis Deligny, directeur à l'époque, avait dû recevoir 17 sections de site sur 24 pour négocier leur cahier revendicatif. Plusieurs d'entre elles avaient mené des actions sur le lieu de travail y compris de blocage de la subdivision. Nous savons qu'il avait dit à ses cadres « si toutes font ça, la DDE n'est plus gérable ».

- ♦ *1992- 1993 c'est la Loi de sortie de l'article 30 avec le partage et l'éclatement possible de la DDE (article 7). Le Président du Conseil général a reculé suite à l'action du 5 Octobre 1993: 600 agents, 100 camions sur les rocades. A l'occasion de cette action, nous avons poursuivi et renforcé l'expérience du syndicalisme de propositions initié par nos prédecesseurs. Nous avons proposé et obtenu une convention de mise à disposition qui améliorait la situation ancienne. Je tiens à le souligner avec beaucoup de force, car, à partir d'un mauvais texte de Loi, nous avons réussi à améliorer la situation des services et leur mode de travail vis à vis du Conseil général. Je rappelle qu'au départ, c'était l'éclatement de la DDE qui était programmé.*
- ♦ *1994 : c'est la bagarre sur le projet d'organisation de la DDE rendu nécessaire par les conditions nouvelles issues de la mise en oeuvre de la loi de sortie de l'article 30. Nous avons déposé au Comité technique paritaire un projet d'organisation et de développement du service public de la DDE de 40 pages, le tout assorti d'un projet d'organigramme.*

Certains d'entre vous se rappelleront que nous l'avions présenté devant plus de 400 agents, ici, dans cette salle, et qu'il avait été soumis à leur approbation. Après plusieurs CTP, c'est notre document qui a été adopté, à l'exception des coordinateurs territoriaux qui ont été maintenus. Je citerai également le 4 mai 1995 où nous avons organisé une manifestation commune EDF-Equipement à Saint Gaudens. Le but était de « sortir de Toulouse » et de se rapprocher des territoires notamment ruraux, pour mener des actions.

- ♦ *Du 27 juin au 7 juillet 1995, ce sont 10 jours de conflits avec blocus des subdivisions et du Parc, un temps fort départemental avec le blocage du service grands travaux et la « récupération » de tous les claviers d'ordinateurs. Au final, nous avons gagné neuf embauches immédiates de C exploitation sur liste complémentaire et le comblement des postes vacants des C administratifs et techniques. Il faut surtout rappeler que pendant ce conflit le travail des sections de site avait permis de recueillir plus de 400 motions de soutien de maires sur 588, avec délibérations envoyées au Préfet.*
- ♦ *Octobre 1999 : 15 jours de conflits sur l'emploi et les missions (blocage des subdivisions, manifestations avec les véhicules, fermeture de l'A 64, levée des barrières de péage à Muret... Au final, une délégation est reçue au Ministère à Paris. Nous exigeons un débat public sur notre service. A la demande du Ministre, les Assises départementales de l'Equipement co-organisées par les syndicats et la direction sous la responsabilité du Préfet se tiennent le 25 septembre 2000. Plus de 100 maires et élus, des associations d'usagers débattront avec nous (200 agents), pendant une journée à Labège, sur le service public de l'Equipement, l'ingénierie publique (ouverture à la concurrence) et les prémisses de la loi Raffarin, même si la droite n'était pas encore au pouvoir.*
- ♦ *2001 : la grande bataille de la RTT avec, là aussi, 15 jours et plus de conflit avec de fortes mobilisations pour obtenir un règlement correct et un niveau de prime décent : blocage de subdivisions, blocage de la Cité administrative, de la Préfecture, 80 camions « stationnés » sur le périphérique pendant deux jours, tous les claviers et souris de la DDE (2 fourgons) étalés sur la place St Etienne devant la Préfecture. Là aussi, un règlement RTT est élaboré et opposé à celui de la direction.*
- ♦ *2003 : c'est le conflit des retraites et de la décentralisation avec de 600 à 800 agents en Assemblée générale à trois reprises ; deux manifestations avec les véhicules, plus la participation aux actions de l'interpro. Les sections de site prennent des initiatives de rencontres et de débats avec les élus et les usagers sur la décentralisation dans tout le département. Enfin, je rappellerai la participation importante des agents et de la Cgt Equipement dans l'organisation du blocus des 17 bretelles du périphérique de Toulouse (action interprofessionnelle).*

Pour terminer, je citerai la mise en oeuvre d'une orientation majeure de notre syndicat, à savoir l'activité et l'action revendicative des sections, à partir de leur cahier revendicatif. (...)

Annexe 9

Le SNPTAS-CGT après le VIII ° Congrès fédéral

Le SNPTAS- Cgt tient son XI° Congrès du 2 au 6 décembre 1991, soit 5 mois après le Congrès de la Fédération de 1991

J'ai choisi :

1-des extraits du Préambule aux projets de documents soumis aux débats dans les sections.

(...)

« Sans revenir sur le déroulement du conflit qui secoue les organisations de la Cgt Equipement -Environnement, il nous semble utile de rappeler que le SNPTAS-Cgt a eu à tout moment, comme ligne directrice la volonté absolue que les décisions relatives aux structures soient prises par les syndiqués eux-mêmes, sur place, sans délégation de pouvoir. Nous parlons de démocratie, nous appliquons la démocratie. Nous sommes toujours convaincus que la résolution de ce conflit passe par l'application de ce principe » (...)

Source : Préambule au projet de résolution d'orientation et d'action revendicative -CGT Equipement -Information – Edition des Personnels Techniques Administratifs et de Service – Novembre 1991

2- des extraits du Rapport d'activité du XI ° Congrès du SNPTAS

Le syndicat national PTAS dans la Fédération de l'Equipement et de l'Environnement dans la CGT.

« Au VIII° Congrès extraordinaire de la Fédération, le SNPTAS, par décision de la Commission exécutive a voté pour l'activité et l'orientation proposées- en décomptant les voix d'abstention et contre transmises par trois sections. L'orientation fédérale proposée prolongeait l'orientation adoptée très majoritairement au VII°Congrès (fédéral ndlr), correspondait à l'orientation du SNPTAS votée lors de notre X°Congrès.

L'orientation adoptée au VIII°Congrès de la Fédération est en contradiction avec l'orientation adoptée par les Congrès des différents syndicats nationaux de la Fédération : transfert des DDE et des Services maritimes au département, refus de l'intervention des personnels dans le fonctionnement et la gestion des services, négation du rôle et de la responsabilité des Unions Fédérales dans l'impulsion et l'organisation des luttes, décisions prises essentiellement par les syndicats nationaux.

L'absence de discussion dans la préparation, dans le Congrès lui-même (de VIII° ndlr) notamment sur les questions essentielles : ex. Quel service public ? De quelle CGT les salariés de l'Equipement ont-ils besoin ? Les mandats impératifs des directions nationales SNPTTE, SNOPA, USSER, l'absence de programme revendicatif, le comportement de la nouvelle direction fédérale : vols de matériels informatiques appartenant au SNPTAS payés par les cotisations des adhérents, ou mis à disposition par l'Administration, vols de dossiers et documents de travail, licenciements « politiques » de militants et secrétaires administratives et techniques sont les causes des problèmes actuels au niveau national, dans les services.*

Le conflit ouvert notamment depuis juin 1990 par décision de la direction du SNPTTE de mise en congé de la Fédération, par le non-paiement des cotisations, soutenu aussitôt par le SNOPA et l'USSER s'est aggravé par la pratique de la mise à l'écart des militants et organisations PTAS locales, de mise en œuvre d'un travail fractionnel pendant plus d'un an, soutenu et encouragé par le Bureau confédéral allant jusqu'à la convocation d'un pseudo-congrès en avril 1991 au lieu et place de la direction fédérale, la constitution de « dossiers politiques » à l'encontre de militants de la direction fédérale et ayant des responsabilités dans le syndicat national PTAS.

*opérés le 11 août 1991 par un commando de la nouvelle direction fédérale ndlr

VOUS
VOUS
VOUS
VOUS
VOUS
VOUS

NE RESTEZ PAS ISOLÉ

Gaspe n°32

Mémoire du syndicalisme

1944 - 2004

www.snptas-cgt.org

Statuts...

Revendications..

Grands dossiers...

Sécu - Retraites...

SNPTAS-CGT

Décentralisation

Info. pratiques

Actualités



**Un site internet de débat
large et ouvert
d'information sociale
et professionnelle**